Plan De Mobilité 2025>2035

LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER POUR TOUS

3.1

COMITOLOGIE MISE EN PLACE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035



Stratis (stratis-communicationpublique.fr) • 10/26

DOSSIER 3 : DOCUMENTS RELATIFS À L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Métropole Toulon Provence Méditerranée

D3 3.1 1/78 JCD

Le calendrier d'élaboration du projet de Plan de Mobilité
(Décembre 2023 - Décembre 2025)

28 septembre 2023 : Délibération N° 23/33 du Conseil Métropolitain : décision d'engager l'élaboration du PDM 2025-2035

08 décembre 2023 : Réunion de lancement du PDM 2025-2035

19 janvier 2024 : 1er COTECH de lancement de l'élaboration du PDM 2025-2035

02 avril 2024 : 1er COPIL de lancement de l'élaboration du PDM 2025-2035

14 Juin 2024 : Réunion avec les Antennes TPM : présentation du bilan PDU 2015-2025 et Diagnostics du PDM 2025-2035

02 juillet 2024 : Présentation de la Phase 1 Diagnostic au Conseil de Développement

24 janvier 2025 : 2ème COTECH pour présenter et valider la Phase 1 Diagnostic

05 février 2025 : 2ème COPIL pour présenter et valider la Phase 1 Diagnostic

23 avril 2025 : Comité Consultatif des Partenaires des Mobilités : point d'avancement du PDM

23 juin 2025 : 3ème COTECH pour présenter et valider la Phase 2 Scénarios prospectifs

4 juillet 2025 : 3ème COPIL pour valider le scénario retenu

22 juillet 2025 : Présentation de la Phase 2 Scénarios au Conseil de Développement

2 septembre 2025 : Atelier participatif à l'élaboration du Plan d'actions : Stationnement - Circulation

4 septembre 2025 : Atelier participatif à l'élaboration du Plan d'actions : Mobilité touristique

5 septembre 2025 : Atelier participatifs à l'élaboration du Plan d'actions : Logistique urbaine

9 septembre 2025 : Atelier participatif à l'élaboration du Plan d'actions : Transports en Commun urbains

9 septembre 2025 : Atelier participatif à l'élaboration du Plan d'actions : Transports en Commun Interurbains

12 septembre 2025 : Atelier participatif à l'élaboration du PDM : Modes Actifs

4 décembre 2025 : Présentation à la Commission Mobilités de l'évaluation finale du PDU 2015-2025 et du projet de Plan de Mobilité 2025-2035

09 décembre 2025 : 4ème COTECH pour présenter et valider l'évaluation finale du PDU 2015-2025 et le plan d'actions du PDM 2025-2035

10 décembre 2025 : Présentation au Comité Consultatif des Partenaires de l'évaluation finale du PDU 2015-2025 du projet de Plan de Mobilité 2025-2035

17 décembre 2025 : 4ème COPIL pour présenter et valider l'évaluation finale du PDU 2015-2025 et le plan d'actions du PDM 2025-2035

18 décembre 2025 : Délibération n° 25/12/379 d'arrêté de Plan de Mobilité 2025-2035

L'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) 2025-2035 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) a suivi un processus de concertation et d'association de l'ensemble des acteurs du territoire avant que le projet ne soit officiellement arrêté par le Conseil Métropolitain le 18 décembre 2025.

1. La gouvernance du projet

L'élaboration du projet de Plan de Mobilité 2025-2035 a été organisée en 3 phases :
- Phase 1 : Diagnostic et identification des enjeux prioritaires
- Phase 2 : Elaboration de 3 scénarios prospectifs
- Phase 3 : Plan d'actions et évaluation environnementale

Chacune de ces étapes a été validée par l'organisation de Comités Techniques (COTECH) et de Comités de Pilotage (COPIL), où étaient invités l'ensemble des acteurs de la mobilité.

Les 4 Comités de Pilotage ont été présidés par Mme la Vice-Présidente Mobilités de la Métropole, et ont réunis des élus référents des communes du territoire, des représentants des services de l'Etat et des autorités organisatrices de la mobilité (Région, EPCI), des responsables des services de la Métropole, des communes et du Département, les opérateurs de transport et l'ensemble des entités concernées par la mobilité du territoire. Le COPIL avait pour rôle de :

- Débattre et arbitrer les choix stratégiques ;
- Valider l'ensemble des documents finaux et des propositions ;
- Faire respecter le calendrier du projet.

Les Comités de Pilotage étaient précédés de Comités Techniques, regroupant les responsables et experts techniques des différentes collectivités / entités concernées par la mobilité du territoire. Les COTECH étaient chargés :

- D'encadrer le déroulement du projet : assurer la cohérence des démarches et leur avancement, échanger sur les difficultés rencontrées ;
- De préparer les arbitrages du Comité de Pilotage.

2. Le Comité Consultatif des Partenaires des Mobilités

Cette instance de concertation créée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 permet d'associer les acteurs du territoire aux décisions relatives aux mobilités. Il comprend notamment les représentants des employeurs, des organisations syndicales, et des associations de consommateurs et d'usagers.
Lors de l'élaboration du projet de PDM 2025-2035, le Comité Consultatif des Partenaires des Mobilités a été consulté à deux reprises en avril et décembre 2025.

3. Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CODEV) est une instance de démocratie participative qui associe les acteurs de la société civile à la réflexion sur les projets et les politiques publiques d'un territoire intercommunal. Il est constitué de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs.
Lors de l'élaboration du projet de PDM 2025-2035, deux réunions de présentation au Conseil de Développement de la Métropole ont été organisées en juillet 2024 et 2025, tandis que M. Bernard Maury, Directeur du CODEV TPM a participé aux différents COTECH et COPIL. Par ailleurs des membres du CODEV TPM ont participé aux 6 ateliers participatifs organisés en septembre 2025 pour l'élaboration du plan d'actions.

4. Des réunions techniques et l'organisation d'ateliers participatifs avec l'ensemble des partenaires

La réalisation du Diagnostic Mobilité a fait l'objet d'un travail collaboratif en 2024 car la Direction des Transports et de la Mobilité (DTM) et son Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ont organisé des réunions afin d'échanger avec une trentaine d'acteurs : services de la Métropole, des communes et du Département,

les autorités organisatrices de la mobilité (Région, EPCI), les partenaires institutionnels (le SCOT, l'Agence d'urbanisme, l'Office du Tourisme, les chambres consulaires et autres représentants du monde économique), les opérateurs de transport.

Par ailleurs, une fois le scénario retenu validé en Comité de Pilotage et afin d'élaborer précisément le plan d'actions du projet de PDM 2025-2035, 6 ateliers thématiques ont été organisés en septembre 2025 :

- Stationnement – Circulation : 22 participants
- Mobilité Touristique : 22 participants
- Logistique urbaine : 15 participants
- Transports en Commun urbains : 25 participants
- Transports en Commun Interurbains : 17 participants
- Mobilités actives et espaces publics : 25 participants

Glossaire et acronymes

ADETO : Association des entreprises du Pôle d'activités de Toulon-Ouest

AFUZI : Association des entreprises du Pôle d'activités de Toulon-Est

ANATEEP VAR : Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public dans le Var

AOM : Autorités Organisatrices de la Mobilité

APF : APF France handicap (anciennement appelée *Association des Paralysés de France)*

ATMOSUD : Organisme officiel chargé de surveiller la qualité de l'air et du climat dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

AUDAT Var : Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var

BCRM-CECMED : Bureau Courrier Régional Marine - Commandant en Chef pour la Méditerranée (Marine Nationale)

CCIV VAR : Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

CCPM : Comité Consultatif des Partenaires des Mobilités

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie est une association nationale qui défend les intérêts des consommateurs

CODEV TPM : Conseil de Développement de la Métropole Toulon Provence Méditérannée

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

DIPN 83 : Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Var

DREAL PACA : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

ESCOTA : Autoroutes Estérel-Côte d'Azur Provence Alpes (filiale de Vinci Autoroutes)

FNAUT : Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

PDM : Plan de Mobilité

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PM : Police Municipale

PMR : Personne à Mobilité Réduite

RD TPM : Délégataire de la Métropole pour l'exploitation du réseau de transport Urbain (bus et bateaux-bus)

REDIF : Régie d'Exploitation et de Développement des Installations Touristiques du Mont Faron, établissement public local à caractère industriel et commercial chargé de l'exploitation du téléphérique du Mont Faron à Toulon.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, qui est un document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou d'un bassin de vie, les grandes orientations en matière d'urbanisme, habitat, mobilités et transports, développement économique, commerce, environnement, préservation des

espaces naturels et agricoles. Le SCoT sert de cadre de référence pour les documents locaux d'urbanisme (PLU et PLUi), qui doivent être compatibles avec ses orientations.

ZOU ! : Réseau de transports de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui regroupe les trains régionaux, les cars interurbains et certains transports scolaires sous une marque unique.

TRANSITEC
optimiseurs de mobilité · depuis 1954

REUNION DE LANCEMENT / 08/12/23

Toulon Provence Méditerranée / Décembre 2023

Plan De Mobilité de TPM

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



D3 31 7/78 JCA

- 6 MARS 2024

LISTE DES MEMBRES DU COPIL								
Dénomination	Prénom	Nom	Titre	Entité	Adresse1	Adresse2	Adresse3	CP/Ville
Madame	Geneviève	LEVY	Vice-Présidente en charge des mobilités	Toulon Provence Méditerranée	Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée	107, Boulevard Henri Fabre	CS 30536	83041 TOULON Cedex 9
Monsieur	Arnaud	LATIL	Maire de la ville de Carqueiranne	ville de Carqueiranne	Hôtel de ville	Place de la République		83320 CARQUEIRANNE
Monsieur	Christian	SIMON	Maire de la ville de La Crau	ville de La Crau	Hôtel de ville	Rue Chasselas		83260 LA CRAU
Madame	Hélène	ARNAUD-BILL	Maire de la ville de La Garde	ville de La Garde	Hôtel de ville	Rue Jean Baptiste Lavène	BP 121	83130 LA GARDE
Monsieur	Jean-Pierre	GIRAN	Maire de la ville d'Hyères	ville d'Hyères	Hôtel de ville	12, avenue Joseph Clotis		83400 HYERES
Monsieur	Robert	BENEVENTI	Maire de la ville d'Ollioules	ville d'Ollioules	Hôtel de ville	7, avenue Général de Gaulle	CS 40108	83190 OLLIOULES
Monsieur	Hervé	STASSINOS	Maire de la ville du Pradet	ville du Pradet	Hôtel de ville	Parc Victor Cravero		83220 LE PRADET
Monsieur	Ange	MUSSO	Maire de la ville du Revest-les-Eaux	ville du Revest-les-Eaux	Hôtel de ville	Place Jean Jaurès		83200 LE REVEST-LES-EAUX
Madame	Nathalie	BICAIS	Maire de la ville de La Seyne-sur-Mer	ville de La Seyne-sur-Mer	Hôtel de ville	Quai Saturnin Fabre		83500 LA SEYNE-SUR-MER
Monsieur	Gilles	VINCENT	Maire de la ville de Saint Mandrier-sur-Mer	ville de Saint Mandrier-sur-Mer	Hôtel de ville	Place des Résistants		83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Monsieur	Jean-Sébastien	VIALATTE	Maire de la ville de Six-Fours-les-Plages	ville de Six-Fours-les-Plages	Hôtel de ville	Place du 18 Juin		83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
Madame	Josée	MASSI	Maire de la ville de Toulon	ville de Toulon	Hôtel de ville	356, avenue de la République		83056 TOULON CEDEX
Monsieur	Thierry	ALBERTINI	Maire de la ville de La Valette-du-Var	ville de La Valette-du-Var	Hôtel de ville	Impasse de la Farinette	BP 152	83160 LA VALETTE-DU-VAR
Monsieur	Yannick	CHENEVARD	Député de la première circonscription du Var	ville de Toulon	Hôtel de ville	356, avenue de la République		83056 TOULON CEDEX
Monsieur	Christophe	MIRMAND	Préfet de Région	Préfecture de région	Préfecture de Région	66bis, rue Saint-Sébastien		13006 MARSEILLE
Monsieur	Sébastien	FOREST	Directeur Régional	DREAL PACA	DREAL PACA	16, Rue Zattara	CS 70248	13331 MARSEILLE Cedex 3
Monsieur	Jean-Louis	MASSON	Président du Conseil Départemental du Var	Conseil Départemental du Var	Conseil Départemental du Var	390, avenue des Lices	BP 1303	83076 TOULON Cedex
Monsieur le Contre-Amiral	Marcellin Régis	CHARPY	Commandant de la Base de Défense de Toulon	Base de Défense	BRCM Toulon	BP 42		83800 TOULON Cedex 9
Monsieur	Basil	GERTIS	Président	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Chambre de commerce et d'industrie du Var	236, boulevard Général Leclerc	CS 90008	83107 TOULON Cedex
Monsieur	Roland	ROLFO	Président	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Avenue des Frères Lumière		83160 LA VALETTE-DU-VAR
Monsieur	Renaud	MUSELIER	Président	Région PACA	Hôtel de Région	27, place Jules Guesde		13481 MARSEILLE Cedex 20
Monsieur	Robert	BENEVENTI	Président	Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée	Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée	107, Boulevard Henri Fabre	BP 537	83041 TOULON Cedex
Monsieur	Bernard	MAURY	Directeur	Conseil de Développement	Conseil de développement	107, Boulevard Henri Fabre		83000 TOULON
Monsieur	Michel	CRESP	Président	ADETO	ADETO	419, avenue de l'Europe		83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
Monsieur	Lionel	CAPARROS	Président	AFUZI	AFUZI	1041, Avenue de Draguignan	BP 10002	83130 LA GARDE
Monsieur	Laurent	JÉRÔME	Président	Office du Tourisme Métropolitain Provence Méditerranée	Office du Tourisme Métropolitain Provence Méditerranée	12, Place Louis Blanc		83000 TOULON
Monsieur	André	GARRON	Président	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	1193, Avenue des Sénès		83210 SOLLIES-PONT
Madame	Blandine	MONIER	Présidente	Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	155, Avenue Henri Jansoulin		83740 LA CADIERE-D'AZUR
Monsieur	Didier	BREMOND	Président	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Quartier de Paris, RDS54		83170 BRIGNOLES
Monsieur	François	DE CANSON	Président	Communauté de Communes Portes de Maures	Communauté de Communes Portes de Maures	1, rue du lotissement Les Migraniers		83250 LA LONDE-LES-MAURES
Monsieur	Yannick	SIMON	Président	Communauté de Communes Cœur du Var	Communauté de Communes Cœur du Var	Quartier Précoumin, Route de Toulon		83340 LE LUC-EN-PROVENCE
Madame	Isabelle	MONTFORT	Présidente	Parc National de Port Cros	Parc National de Port Cros	181, allée du Castel Sainte-Claire	BP 70220	83406 HYERES Cedex
Madame	Magali	TURBATTE	Présidente	REDIF	REDIF	Boulevard Amiral Vence		83200 TOULON
Monsieur	Philippe	MAHÉ	Préfet du Var	Préfecture du Var	Préfecture du Var	Boulevard du 112ème Régiment d'infanterie		83070 TOULON
Monsieur le Préfet Maritime	Gilles	BOIDEVEZI	Préfet Maritime de la Méditerranée	Préfecture Maritime	Préfecture Maritime	BCRM Toulon Quai Consigne	BP 900	83800 TOULON Cedex 9
Monsieur	Thierry	ALBERTINI	Président	Audat Var	Audat Var	293, Route de la Seyne		83190 OLLIOULES
Monsieur	Yves	LE TRIONNAIRE	Directeur Régional	ADEME	ADEME	2, boulevard de Gabès	CS 50139	13267 MARSEILLE Cedex 08
Monsieur	Pierre-Charles	MARIA	Président	AtmoSud	AtmoSud	146, Rue Paradis		13006 MARSEILLE
Madame	Basma	JARBOUAI	Directrice	Aéroport Toulon-Hyères	Aéroport Toulon-Hyères	Boulevard de la Marine		83400 HYERES
Monsieur	Blaise	RAPIER	Directeur Général	ESCOTA	ESCOTA	432, Avenue de Cannes		06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
Madame	Claudine	SCHULTZ	Directrice	RD TPM	RD TPM	Dépôt de Brunet	Rue Octave Virgilly	83100 TOULON
Madame	Michèle	VINCENT	Gérante	TLV-TVM	TLV-TVM	Gare Maritime Tour Fondue		83400 HYERES
Monsieur	Pierre	GÉRAUD	Directeur de secteur PACA	INDIGO PARK	INDIGO PARK	Immeuble Nolly Paradis	146, rue Paradis	13006 MARSEILLE
Monsieur	Jean-Jacques	BERTRAND	Directeur Régional	Q-PARK	Q-PARK	Place de Dousaumont		83000 TOULON

83 37 8/78 JCD

LISTE DES DESTINATAIRES INVITES AUX COTECH PDM 2025-2035

Entité	Contact	Fonction	Mail
Ville de CARQUEIRANNE	Yvonnick BOETTI	Directeur d'antenne	Yboetti@metropoletpm.fr
Ville de LA CRAU	Eric BERTRAND	Directeur d'antenne	ebertrand@metropoletpm.fr
Ville de LA GARDE	Loris PAPET	Directeur d'antenne	lpapet@metropoletpm.fr
Ville d'HYERES	Jacques BRUNO	Directeur d'antenne	jbruno@metropoletpm.fr
Ville d'OLLIOULES	Marc MAZELLA	Directeur d'antenne	mmazella@metropletpm.fr
Ville du PRADET	Christophe MIGNOTTE	Directeur d'antenne	cmignotte@metropoletpm.fr
Ville du REVEST	Frédéric GIRAUD	Directeur d'antenne	fgiraud@metropoletpm.fr
Ville de SAINT-MANDRIER	Dominique MERIAUX	Directeur d'antenne	dmerieux@metropoletpm.fr
Ville de LA SEYNE	François WRONSKY	Directeur d'antenne	fwronsky@metropoletpm.fr
Ville de SIX FOURS	Sylvie DEBIEVE	Directeur d'antenne	sdebieve@metropoletpm.fr
Ville de TOULON	Frédéric GIRAUD	Directeur d'antenne	fgiraud@metropoletpm.fr
Ville de LA VALETTE	Serge PELLEGRY	Directeur d'antenne	spellegry@metropoletpm.fr
Ports	Jean-Philippe LE FUR	Chef de service	jlefur@metropoletpm.fr
Stationnement	Fabrice LHEBERT	Chef de service	flhebert@metropletpm.fr
DREAL PACA	Mustapha MAKHLOUFI	Chef de service	Mustapha.Makhloufi@developpement-durable.gouv.fr
DDTM du Var	Gaëlle BRUNERIE	Chargée de mission	gaelle.brunerie@var.gouv.fr
Région PACA	Fabien LOZACH	Chef de service	flozach@maregionsud.fr
Conseil Départemental	Rémi BLEYNAT	Chef de service	rbleynat@var.fr
Base Navale	Sylvie REVEST	Référente mobilité	sylvie.revest@intradef.gouv.fr
CCIV	Joanin MAILHAN	Chargé de missions	joanin.mailhan@var.cci.fr
CMAV (chambre des métiers)	?	Direction	contact83@cmar-paca.fr
SCoT	Bénédicte TORRES	Directrice de projets	btorres@metropoletpm.fr cbazetsimoni@scot-pm.com
Audat.var	Cécile MEZGER	Directrice	mezger@audat.org

D3 31 9/78 JCJ

ADETO	Morgane BABEY	Chargé de missions	morgane.babey@adeto.fr
AFUZI (ZI de Toulon est)	Delphine HAUBERTIN	Référente mobilité	delphine.h@energie-cote-sud.com
La Crau Pole (asso d'entreprises)	Anne-Sophie BOULCH	Animatrice mobilité	annesophie@asbdesigner.fr
ValCoeur	Marie-Christine BROSSARD	Présidente	presidence@valcoeur.fr
Réseau Mistral	Claudine SCHULTZ	Directeur	claudine.schultz@ratpdev.com
TLV-TVM	Michelle VINCENT	Directeur	direction.vincent@orange.fr
REDIF	Philippe BARTOLOMEO	Directeur	PBARTOLOMEO@mairie-toulon.fr
Sncf Réseau	Jean Marc ILLES Stéphane COUGNON	Responsables secteur	jean-marc.illes@reseau.sncf.fr stephane.cougnon@sncf.fr
ESCOTA	Michel CASTET	Directeur d'opérations	michel.castet@vinci-autoroutes.com
Aéroport Hyères-Toulon	Basma JARBOUAI	Directeur	basma.jarbouai@toulon-hyeres.aeroport.fr
Office du tourisme	Stéphanie CLAQUIN	Chargée affaire sinternes	sclaquin@provencemed.com
Développement économique	Manu VANNI	Directeur	mvanni@metropoletpm.fr
AtmoSud	Sylvain MERCIER	Chargé d'études	sylvain.mercier@atmosud.org
PNPC	Marc DUCOMBE	Directeur	direction.pnpc@portcros-parcnational.fr
Conseil Développement	Bernard MAURY	Président	bmaury@metropoletpm.fr

PERSONNES EGALEMENT CONVIEES

DGA	
Alexis VILLEMIN	APME
Didier GOUBE	DGST Territoires et Proximité
Christine MORICE	DDVT
Boris BERNABEU	Economie, Innovation et Attractivité Territoriale

DGS	
Isabelle BONNEFOY	Pilotage projet institutionnels

D3 31 10/78 JCD

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Toulon Provence Méditerranée

ÉLABORATION DU PDM 2025-2035
ET
BILAN DU PDU 2015-2025

COMITÉ DE PILOTAGE DU 02 AVRIL 2024



D3 37 11/40 JCA

Avis d'étape

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TPM

Construire, partager une ambition pour notre territoire

PLAN DE MOBILITE 2025-2035

Septembre 2024

PREAMBULE

A la demande de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, et conformément aux périmètres des missions dévolues au Conseil de développement (Article L5211-10-1alinéa IV du Code Général des Collectivités Territoriales), une réunion de présentation du diagnostic des mobilités, servant de base à la construction du futur PDM de la collectivité, a été organisée le 2 juillet 2024. Un focus spécifique a été proposé autour de thématiques liées à l'activité économique du territoire. Le Conseil de développement souhaite souligner la qualité des échanges lors de cette réunion de travail et l'esprit constructif qui a présidé.

D3 31 12/78 JCD

L'AVIS

Une prise en compte pertinente de la dimension économique

Si la question de la mobilité est structurante pour le quotidien de tous les habitants du territoire, le choix de proposer un focus sur la dimension économique permet d'aborder cette thématique avec un nouveau regard.

Composante à part entière de l'attractivité d'un territoire, la mobilité pourrait même par extension être appréciée comme une composante à part entière de la « qualité de vie des entreprises », que cela soit pour les salariés ou pour l'activité en général.

Le lien entre accès à l'emploi et mobilité n'est plus à démontrer, et cela constitue désormais, à l'heure où le télétravail s'est démocratisé, un des critères de sélection pour des futurs salariés, mais également de fidélisation pour les salariés en poste.

Des marges de manœuvre importantes

Le constat et le diagnostic présenté laisse apparaitre que les marges de manœuvre sont très importantes, à l'instar d'ailleurs de la situation sur l'ensemble du territoire national.

Avec une nuance toutefois dans notre cas, car, bien que 70% des actifs soient localisés dans des « corridors » de mobilité disposant d'une desserte en transports en commun, l'usage de la voiture demeure prépondérant dans les déplacements « domicile-travail ». Avec seulement 7% des trajets « domicile-travail » réalisés en transports en commun, l'écart avec les autres métropoles françaises est considérable.

Il y a clairement un enjeu majeur si l'on veut espérer atteindre les objectifs figurant dans le PDU qui s'achève, et déployer de nouvelles ambitions dans le PDM à construire : augmenter la proportion de salariés utilisant les transports en commun, aujourd'hui essentiellement fréquentés par les élèves et étudiants.

D3 31 13/78 JCD

Des moyens d'actions contraints

La mobilité sur notre territoire est un sujet qui est l'objet de récurrentes critiques. Pourtant, que cela soit au travers de l'animation du réseau de transport, ou dans le cadre des réflexions stratégiques et des documents de planification, le travail réalisé par la collectivité, les élus et les services, est considérable et mérite d'être salué.

Reconnaissons également que la gestion de cette politique publique est loin d'être des plus aisées du fait d'un certain nombre de contraintes géographiques et de moyens. En effet, contrairement à d'autres territoires, les moyens consacrés à la mobilité sont limités du fait de la nature du tissu économique local, TPE pour l'essentiel, non soumises à la taxe transport.

La conséquence directe de cette situation est que la Métropole dispose d'un budget 2 à 3 fois inférieur que d'autres collectivités de la même strate. Ceci n'empêchant pas des actions concrètes mises en œuvre depuis plusieurs années.

La question de la logistique mérite une attention particulière

Sur ce point le diagnostic présenté lors de la séance est clair dans son intitulé : « *un sujet vital mais insuffisamment traité* ». Outre la dimension logistique nécessaire au fonctionnement de la Base Navale, et des travaux à venir pour l'accueil du futur porte-avions, ou encore de l'activité portuaire à Brégaillon ou Toulon, la question la plus visible et impactante est sans doute celle de la logistique urbaine.

Elle englobe les approvisionnements des divers commerces en espace urbain mais aussi les livraisons à domicile qui connaissent une hausse constante en volumes depuis plusieurs années.

Or pour l'heure ce sujet n'est pas appréhendé globalement à l'échelle intercommunale, laissant chacun s'adapter autant que faire se peut, à cette nouvelle donne qui est parfois source de conflit d'usages.

D3 31 14/78 JCD

Quelques suggestions

- Poursuivre, renforcer et systématiser la logique de concertation et de co-construction avec les acteurs économiques et de la société civile afin d'enrichir le panel des solutions et favoriser l'adoption de changements de comportements.

- Réaliser une enquête plus qualitative sur les motifs de la faible adoption des transports en communs pour les déplacements domicile-travail.

- Conforter et renforcer une vision de bassin de vie en matière de mobilité. La mobilité économique ne se cantonne bien évidement pas aux frontières administratives. Des échanges inter-EPCI sont donc nécessaires, à l'instar de ce qui est en cours de structuration avec l'échelon régional en interurbain.

- Développer la communication sur les parkings relais pour encourager la multimodalité.

- Enrichir la réflexion en organisant la mobilité au sein des bassins des bassins d'emplois, et pas uniquement entre bassins.

- Imaginer et évaluer l'impact de solutions souples de mobilité du dernier kilomètre (véhicule partagé – voitures ou vélos-, taxis collectifs, navettes…).

- Mettre en œuvre et communiquer sur une planification de remise en état de la voirie.

- Poursuivre la sensibilisation autour des Plans de Mobilité Employeurs avec les zones d'activités.

- Inclure dans les perspectives de mobilité, l'impact de la création de la ZFE, et proposer des alternatives aux acteurs économiques.

- Poursuivre les efforts pour assurer la continuité du réseau cyclable et les politiques de promotions des modes doux (primes à l'achat de vélo électrique…).

DJ 31 15/78 JCA

- Lancer une réflexion sur le financement de la mobilité et sur l'emploi des moyens (se focaliser sur des actions phares et éviter le phénomène de saupoudrage).

- Élaborer un schéma territorial logistique avec une prise en compte du dernier kilomètre, et en lien avec les EPCI adjacents.

- Développer des outils de suivi de la mobilité touristique afin d'éviter les engorgements et saturations, et orienter dans la mesure du possible les flux (à l'instar de l'action menée par le CRT avec Waze).

Conclusion

L'approche de la mobilité par le prisme de l'activité économique au sens large est à saluer et encourager. Cela peut devenir un marqueur de notre territoire.

Il convient pour cela de capitaliser sur les actions de co-construction qui ont été déployées à partir de mi-2020 au travers de la Conférence Économique et conforter une logique de gouvernance de la mobilité pour cette dimension économique.

Aujourd'hui la question de la mobilité reste un chantier majeur pour notre territoire, qu'il faut aborder avec un esprit constructif, en mesurant pleinement le travail accompli dans ce domaine depuis plusieurs années.

La communication et la sensibilisation sont la clé d'un changement de comportement, qui engage sur le temps long.

Néanmoins, il n'est sans doute pas inutile de réfléchir à quelques mesures phares qui permettraient d'accélérer ces changements, et par là même prendre en compte les exigences environnementales induites par l'accélération du changement climatique.

Car au-delà de simples déplacements, la mobilité participe à la qualité de vie, à la cohésion sociale et impacte également la santé. Elle exerce une influence certaine sur des nombreux ODD (Objectifs de développement durable) et constitue une politique structurante de notre territoire qui doit être abordée de manière transverse.

03 31 16/78 JD

Plan De Mobilité 2025>2035

2ème Comité Technique pour présentation et validation du diagnostic des Mobilités du PDM 2025-2035

COMPTE-RENDU

Métropole Toulon Provence Méditerranée

24 janvier 2025

D3 31 17/78 XD

REUNION du 24 JANVIER 2025

➔ **Ordre du jour**

- Présentation et validation du diagnostic et de ses volets « Mobilité » et « Environnement » pour effectuer un état des lieux global de la mobilité et des enjeux environnementaux du territoire au travers des données disponibles et des échanges avec les partenaires institutionnels.

- Echanger autour de l'établissement des scénarios prospectifs d'évolutions de l'offre de transport, de stationnement, en fonction des évolutions des comportements des résidents du territoire

➔ **Participants**

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées	Participation
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Alexis VILLEMIN	Directeur Général Adjoint Aménagements, Ports, Mobilités et Energies	avillemin@metropoletpm.fr	Présent
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Sébastien MARECHAL	Directeur des Transports et de la Mobilité	smarechal@metropoletpm.fr	Présent
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Lionel KIEFFER	Chargé de mission enquêtes mobilité	lionel.kieffer@metropoletpm.fr	Présent
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Hervé LE BERRE	Chargé de mission PDM	hleberre@metropoletpm.fr	Présent
Transitec	Sophie D'ALMEIDA	Cheffe de projet	Sophie.dAlmeida@transitec.net	Présente
Transitec	Malo GUEHENNEC	Chargé de missions	Malo.guehennec@transitec.net	Présent
EODD	Sylvie CHANNONIER	Directrice de projets Aménagement durable & études règlementaires	s.chanonier@eodd.fr	Présente
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Cécile VEILLANT	Directrice de la Proximité - Direction Générale des Services Techniques	cveillant@metropoletpm.fr	Présente
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Laura RUY	Cheffe de service cohésion sociale	lruy@metropoletpm.fr	Présente
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Emmanuelle SERON	Direction de la communication	eserron@metropoletpm.fr	Présente
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Yvonnick BOETTI	Directeur d'antenne - Carqueiranne	yboetti@metropoletpm.fr	Présent
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Damien BELLON	Représentant du directeur d'antenne - Hyères	dbellon@metropoletpm.fr	Présent
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Caroline VENTURINI	Représentante du directeur d'antenne – Toulon/Le Revest	cventurini@metropoletpm.fr	Présente
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Sébastien RUVIERA	Directeur PLUI	sruviera@metropoletpm.fr	Présent
Département du Var	Rémi BLEYNAT	Chef de Service	rbleynat@var.fr	Présent
Région Paca	Christèle ANGENEAU	Chargée de mission prospective	cangeneau@maregionsud.fr	Présente
Base Navale	Sylvie REVEST	Référente Mobilité	Sylvie.revest@intradef.gouv.fr	Présente

D3 31 18/78 JCJ

Audat.var	Melvin LO DESTRO	Chargé de mission mobilité	lodestro@audat.org	Présent
Audat.var	Sébastien GRANDJEAN	Directeur Adjoint	sgrandjean@audat.org	Présent
Conseil de développement	Bernard MAURY	Directeur	bmaury@metropoletpm.fr	Présent
ADETO	Corinne CHABRE	Chargée de mission	Corinne.chabre@adeto.fr	Présente
AFUZI	Olivier BLONDEAU	Référent Mobilité	Olivier.blondeau@avens83.fr	Présent
Réseau Mistral	Romain DEMONTBEL	Directeur RATP DEV	Romain.demontbel@ratpdev.com	Présent
TLV-TVM	David MORLET	Directeur RSE	dd@tlm-tvm.com	Présent
ESCOTA	Solange ALTAZIN	Responsable pôle DDE	Solange.altazin@vinci-autoroutes.com	Présente
ESCOTA	Michaël CHAMOUX	Responsable d'opérations	Michael.chamoux@vinci-autoroutes.com	Présent
ESCOTA	Lilia AOUFI	Chargée de mission environnement	Lilia.aoufi@vinci-autoroutes.com	Présente
ESCOTA	Grégory DEBOT	Chef de district	Gregory.debot@vinci-autoroutes.com	Présent
Office du Tourisme	Stéphanie CLAQUIN	Chargée d'affaires	sclaquin@provencemed.com	Présente
Office du Tourisme	Christa VIVIEN	Chargée de mission	cvivien@provencemed.com	Présente

30 personnes présentes

83 31 19/78 JD

SYNTHESE DES ECHANGES

La réunion a débuté à 14h10 par une introduction d'Alexis Villemin sur la nécessité d'informer et de valider la fin de la phase 1 du PDM. Présentation par H. Le Berre du sommaire de la présentation et du calendrier de réalisation du PDM sur 2025 et 2026.
S. d'Almeida a ensuite pris la parole avec S. Chanonier. Elles ont présenté le Powerpoint préparé pour ce COTECH. Il sera par ailleurs transmis à l'ensemble des participants.

Après la présentation de l'ensemble des éléments de diagnostic (mobilité et environnement), les échanges avec l'assistance débute sous l'impulsion d'A. Villemin qui interpelle sur le besoin de retour des différentes entités territoriales présentes.
C. Veillant (DGST, TPM) appuie la nécessité de connecter les différents aménagements cyclables pour créer des continuités. S. Revest (Base Navale) alimente la question de l'usage du vélo en précisant que les salariés de la base demande des abris-vélos en supplément et de sécuriser la pratique du vélo par l'installation de box et/ou arceaux pour vélos, indiquant une hausse du parc et d'utilisateurs. Elle indique par ailleurs que les militaires n'adhèrent pas encore beaucoup au covoiturage et que dans le cadre des futurs travaux du ponton du NPNG, 400 places de stationnement à l'intérieur de la Base Navale seront supprimées pendant 3 ans, durée des travaux prévue.

A.Villemin indique que la Métropole proposera une démarche foncière pour plus de partage de l'espace et plus de sécurité des usages cyclables.

G. Debot (Escota) appuie le fait que la situation évolue rapidement sur l'A57. Il indique qu'il faut penser à intégrer les phases de congestion, la multimodalité - exemple de l'arrêt de bus sur 3ème voie de l'A57 (connectée à la gare de Sainte Musse) et les sujets des voies réservées aux TC, comme ça va être expérimenté sur A57.

A.Villemin répond sur le sujet autoroutier par le sujet du franchissements piétons. Si côté est la situation est réglée, il faut réfléchir à proposer un franchissement autoroutier à l'ouest (Ollioules - La Seyne).

R. Bleynat (CD83) sollicite l'équipe projet sur une approche par typologie des usagers notamment handicapés/PMR. Ce sujet pris en compte notamment sur les obligations contractuelles.

A.Villemin indique que la question de la tarification sociale se pose en effet, avec un phénomène propre à Toulon à savoir augmentation de la population mais qui vieillit : il faut anticiper ce phénomène. Un besoin de cohésion sociale et d'équité est nécessaire. De plus, une diapositive dédiée à ce sujet serait à ajouter.

13 31 20/7 JCJ

B Maury (Conseil de développement) salue la vision systémique du PDM. Il indique percevoir une meilleure fidélité à la réalité du terrain. La notion de « ressenti » qui avait été abordé lors d'un précédent COTECH est pris en compte.

Des remarques générales sont faites sur le besoin d'améliorer l'état de la voirie sur le territoire.

D. Morlet (TLV) insiste sur l'adéquation entre adaptation de l'offre par rapport à l'affluence touristique. La mobilisation des TC pour répondre aux pics de fréquentations touristiques (juin à septembre) ou événements particuliers (matchs, ferries, Tour Fondue, 15 août au Mourillon...) est évoquée.

L'exemple du report modal vers la tour fondue s'est amélioré en 2024 grâce à l'offre en bus + capacités parking Arromanches (20% des touristes qui vont à Porquerolles).

S. Claquin (Office du Tourisme) : l'Office du tourisme sensibilise les visiteurs sur l'utilisation des TC. Recentrage sur « le vivant au cœur du tourisme ». H. Le Berre indique la volonté de la Métropole de TPM lancer une enquête Mobilité estivale afin de pouvoir répondre aux besoins de Mobilité en période estivale car l'Enquête Mobilité menée en 2021-2022 ne prend pas en compte la période estivale.

Il est aussi indiqué le traditionnel changement de paradigme nécessaire de la part des entreprises // gestion du temps (puisque prendre la voiture = gain de temps, a priori)

Après ces échanges autours des conclusions du diagnostic, les échanges se sont orientés vers les objectifs de la phase 2 avec comme supports les propositions d'axes de travail définies par le groupe projet.

A la différence avec le PDU, le PDM se montre plus transversal, moins compartimenté par mode. Il est donc primordial d'avoir sur ce projet une notion véritable de transversalité, tant en interne TPM qu'avec les directions et services externes de la Mobilité.

C. Chabre (ADETO) interpelle sur le terme de « Ville du quart d'heure ». S.Maréchal indique que pour le territoire, il s'agit donner une nouvelle attractivité au territoire, reconstruire des centralités en lien avec l'ensemble des documents de planification (SRADDET + SCOT + PLUi) L'exemple de l'Opération Grand Site est pris. Il a été réfléchi pour que tout soit atteint en 20 min.

Les discussions se poursuivent en insistant sur le besoin de continuer à impliquer les entreprises, de l'importance de les intégrer et les consulter à chaque phase mais aussi à recueillir leurs avis et propositions. De plus, les retours des PDM(I)E et des négociations annuelles obligatoires (NAO) à l'entreprise sur les mobilités des salaires sont autant d'éléments importants pour les documents de planification.

D3 31 21/78 KD

De plus un point sur les mobilités actives a été relevé (définition des signalétiques claires et visibles (direction, temps de parcours à pied)) en prenant comme exemple le véritable succès de la signalétique réalisée sur le centre commercial « Avenue 83 ».

Aucune remarque particulière n'a été formulée sur le planning relativement serré qui nécessite une collaboration de tous afin d'atteindre l'objectif fin 2025 dans un premier temps puis, après un temps neutralisé pour élections à la communication et à l'enquête publique pour une approbation du PDM fin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été conclue à 16h15.

D3 31 22/78 JCA

Plan De Mobilité 2025>2035

2ème Comité de Pilotage - Présentation et validation du diagnostic des Mobilités du PDM 2025-2035

COMPTE-RENDU

Métropole Toulon Provence Méditerranée

5 février 2025

D3 31 23/78 JD

REUNION du 5 FEVRIER 2025

➔ **Ordre du jour**

- Présentation et validation du diagnostic et de ses volets « Mobilité » et « Environnement ».
- Présentation des propositions d'axes de travail pour les scénarios du PDM.

➔ **Participants**

Nom	Organisme	Fonction	Coordonnées	Participation
Valérie BATTESTI	Mairie d'Hyères	Adjointe à la mairie d'Hyères et conseillère Métropolitaine	vbattesti@mairie-hyeres.com	Présente
Cédric BAZET-SIMONI	SCoT Provence Méditerranée	Directeur opérationnel du SCoT	cbazetsimoni-ext@metropoletpm.fr	Présent
Manuel BEDROSSIAN	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	Directeur général	M.BEDROSSIAN@ccvg.fr	Présent
Martine BERTHELOT	CMA Var	Elue au territoire		Présente
Sophie D'ALMEIDA	Transitec	Cheffe de projet	Sophie.dAlmeida@transitec.net	Présente
Romain DE MONTBEL	RATP Dev	Directeur RATP DEV	Romain.demontbel@ratpdev.com	Présent
Philippe DI SCALA	STRATIS	Directeur pôle communication	philippediscala@stratis.fr	Présent
Magali DJELOUAH	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Directrice des transports	mdjelouah@caprovenceverte.fr	Présente
Pascal GARDES	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur adjoint Espaces naturels et Biodiversité	pgardes@metropoletpm.fr	Présent
André GARRON	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	Président		Présent
Sébastien GRANDJEAN	Audat.Var	Directeur Adjoint	sgrandjean@audat.org	Présent
Patrick JOLI	Mairie d'Ollioules	Conseiller municipal		Présent
David JUSTINIANY	INDIGO Park	Responsable de district	david.justiniany@group-indigo.com	Présent
Lionel KIEFFER	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission enquêtes mobilité	lionel.kieffer@metropoletpm.fr	Présent
Hervé LE BERRE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission PDM	hleberre@metropoletpm.fr	Présent
Geneviève LEVY	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Vice-Présidente en charge des mobilités	glevy@metropoletpm.fr	Présente
Melvin LO DESTRO	Audat.Var	Chargé de mission mobilité	lodestro@audat.org	Présent
Fabien LOZACH	Région Paca	Direction des Transports Scolaires et Interurbains Service Réseau Transport du Var	flozach@maregionsud.fr	Présent
Johanin MAILHAN	CCIV	Chargé de missions	joanin.mailhan@var.ccl.fr	Présent
Sébastien MARECHAL	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur des Transports et de la Mobilité	smarechal@metropoletpm.fr	Présent
Bernard MAURY	Conseil de développement	Directeur	bmaury@metropoletpm.fr	Présent
Charlotte MENARD	Mairie de Saint-Mandrier sur mer	Instructrice du droit des sols	urbanisme@ville-saintmandrier.fr	Présente

53 31 24/28 CD

Erice MENEROUD	ESCOTA	Directeur développement et prospectives	eric.meneroud@vinci-autoroutes.com	Présent
Sylvain MERCIER	ATMOSUD	Chargé de mission	sylvain.mercier@atmosud.org	Présent
Joseph MINNITI	Mairie de La Seyne	Adjoint au Maire de la Seyne	joseph.minniti@la-seyne.fr	Présent
Blandine MONIER	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	Première vice-présidente	blandine.monier@sudsaintebaume.fr	Présente
Christine MORICE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	DGA Espaces naturels et Biodiversité	cmorice@metropoletpm.fr	Présente
David MORITZ	Aéroport Toulon-Hyères	Responsable QSSE		Présent
Christophe MOULIN	RATP Dev	Directeur Transports	christophe.moulin@ratpdev.com	Présent
Nathalie PEINADO	Région Paca	Direction des Transports Scolaires et Interurbains Service Réseau Transport du Var	npeinado@maregionsud.fr	Présente
Isabelle PLAUT	Communauté de Communes Cœur du Var	Service mobilité	IPLAUT@coeurduvar.com	Présente
Magali TURBATTE	Mairie de Toulon	Conseillère municipale	mturbatte@mairie-toulon.fr	Présente
	REDIF	Présidente		Présente
Yohan URIE	DREAL Paca	Responsable de l'Observatoire Régional des Transports	yohan.urie@developpement-durable.gouv.fr	Présent
Cécile VEILLANT	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directrice de la Proximité - Direction Générale des Services Techniques	cveillant@metropoletpm.fr	Présente
Alexis VILLEMIN	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur Général Adjoint Aménagements, Ports, Mobilités et Energies	avillemin@metropoletpm.fr	Présent
Yannick CHENEVARD	1ère circonscription du Var	Député de la 1ère circonscription du Var	yannick.chenevard@assemblee-nationale.fr	Excusé
Lucien GIUDICELLI	Préfecture du Var	Secrétaire de la Préfecture du Var	pref.secretariat.sg@var.gouv.fr	Excusé
Yves LE TRIONNAIRE	ADEME	Directeur Régional	yves.letrionnaire@ademe.fr	Excusé
Renaud MUSELIER	Région Paca	Président		Excusé
Roland ROLFO	CMA Var	Président	e.escande@cmar-paca.fr	Excusé
Christian SIMON	Mairie de la Crau	Maire de la ville de la Crau		Excusé

35 personnes présentes

D3 31 25/78 JD

COMPTE-RENDU

1. Présentation des diagnostics

Les diagnostics « Mobilité » et « Environnement » sont présentés à l'assemblée à partir d'un document Powerpoint annexé au présent compte-rendu.

Suite à cette présentation, les diagnostics ne faisant pas l'objet de rejet ou réserve, **ils sont approuvés par le Comité de Pilotage.**

2. Présentation des axes de travail pour la phase 2 du PDM

La dernière partie de la présentation Powerpoint propose des axes de travail pour la suite de la construction du PDM. Les contributions pour enrichir ces axes de travail sont possibles et les membres du COPIL ont été informés de la possibilité de transmettre leurs propositions.

3. Synthèse des échanges durant la séance

La réunion a débuté à 9h par une introduction de Madame Geneviève Lévy, vice-présidente en charge de la mobilité pour présenter les objectifs et l'ordre du jour de ce comité de Pilotage. H. Le Berre (TPM) détaille le sommaire de la réunion et le calendrier de réalisation du PDM sur 2025 et 2026.

S. d'Almeida (Transitec) a ensuite pris la parole et présente le Powerpoint préparé pour ce COPIL (présentation annexée au présent compte-rendu).

Après la présentation de la première partie (cadre règlementaire du PDM), C. Morice (TPM) est intervenue pour souligner l'intérêt de ces diagnostics dans le cadre de l'élaboration du PLUi sur le volet Mobilité. Les sujets de multimodalité et de la ville du quart d'heure ont été abordés dans ce cadre.

V. Battesti (Hyères) a souligné l'importance de la communication dans l'élaboration du PDM et de la diffusion des projets. Elle prend en exemple les P+R (Espace 3000) et le parking de la Badine à Hyères.

Lors du passage de la diapositive 38, elle précise que pour favoriser le covoiturage, des places de parkings sont nécessaires et manquent parfois. A. Villemin (TPM), répond sur ces retours en évoquant l'étendue de la commune d'Hyères qui pose des enjeux spécifiques en matière d'offre de services et de stationnement.

DB 31 26/78 JCD

S. Maréchal (TPM) intervient sur le sujet du Versement Mobilité (VM). A. Villemin annonce un VM de l'ordre de 117€/habitant, bien plus faible que dans d'autres Métropoles de taille similaire.

La diapositive 44 permet également à A. Villemin d'illustrer les interactions visibles et nécessaires avec les EPCI voisins. Le projet de ligne de covoiturage en cours est évoqué.

A la conclusion de la présentation des diagnostics (diapositive 45), H. Le Berre fait un rappel sur les deux documents de diagnostics actuellement en cours de rédaction (diagnostic mobilité et diagnostic environnement).
Une proposition de transmission des documents est faite aux personnes souhaitant disposer des éléments détaillés.

R. De Montbel (RATP Dev), indique que les projets et réflexions autour du réseau de transports en commun s'axent sur des distances-temps maximum d'une heure et demie. Toutefois, une grosse partie de ces déplacements se réalisent en interne dans l'un des 4 bassins identifiés (diapo 14). Il faudra donc être imaginatif pour accompagner le report de la voiture vers les transports en commun.

G. Lévy remercie l'équipe projet pour ce diagnostic. Elle souligne l'effort réalisé par la Métropole en matière de transports avec l'aide des co-financeurs, qui ont permis les améliorations évoquées dans ce diagnostic (transports en commun, A57, pistes cyclables...).

⇨ Les Diagnostics sont validés par le Comité de Pilotage.

La présentation s'est poursuivie sur la question des axes de travail pour l'élaboration des scénarios. A la diapositive 52, H. Le Berre invite les organismes et collectivités participantes à contacter l'équipe projet durant la phase de scénarios pour évoquer les enjeux de la seconde phase.

A. Villemin précise que ces enjeux réunissent les thèmes fondamentaux de ce type de document mais que la Métropole est ouverte pour discuter de leur adaptation.

Les objectifs du PDM soumis au Comité de Pilotage sont présentés par H. Le Berre :

- Réduire l'empreinte environnementale et sanitaire de la mobilité
- Renforcer la cohésion sociale en permettant à chacun de se déplacer en sécurité sur le territoire
- Evoluer vers une ville du quart d'heure avec un rééquilibrage de l'usage de l'espace public
- Favoriser la cohabitation des mobilités touristiques et du quotidien
- Garantir la faisabilité et la pérennité du PDM

⇨ Ces objectifs sont validés par le Comité de Pilotage.

A la diapositive 60, S. Maréchal indique que le territoire se construit en intégrant des « coups partis ». Ces projets sont passés en revue sur la diapositive 61.

D3 · 31 27/78 SD

B. Monier (CASSB) présente les projets en cours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume. Elle évoque la ligne expérimentale Signes-Sanary, la ligne 83 de la Métropole, et la plateforme de covoiturage (Karos).

M. Turbatte (Redif et Toulon) rappelle l'importance d'une communication efficace pour accompagner les projets, avec une information simple et accessible par tous.

C. Bazet-Simoni (SCoT) prend la parole sur le sujet du SCoT en cours de révision, à l'échelle de l'aire (32 communes) et comprenant 4 EPCI. Il indique qu'il contient un volet Mobilité traitant notamment du sujet des cars express, et la nécessité d'adéquation avec les autres documents de planification, notamment le SRADDET et ses ambitions très élevées. Les sujets qui ont été abordés sont :

- L'identification d'un Pôle Est et Ouest « Cœur Métropolitain »
- Une ambition régionale de 13% de part modale du vélo
- Le besoin de renforcer les lignes essentielles du « Cœur Métropolitain »
- La Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Les aménagements des zones commerciales
- La logistique urbaine avec un travail important à réaliser

Une réunion de coordination entre PDM et SCOT sera organisée lors de la phase 2 du PDM.

A. Villemin confirme l'importance du sujet de la logistique urbaine. Des études sont à mener pour optimiser l'usage de la ligne ferrée desservant le port de Toulon. Il indique que SNCF Réseau analysera en 2025 les gabarits de tunnels entre Brégaillon et Miramas pour identifier les contraintes physiques de ces tunnels en matière de passage du fret.

C. Morice passe en revue les sujets transversaux avec les services environnement pour le PDM dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) :

- Le Plan de Prévention Bruit dans l'environnement
- La réalisation des Cartes de Bruit
- La finalisation du Bilan Carbone
- Le sujet du « +4°c en 2030 » et l'AAP avec le Cerema auquel participe la Métropole.

En fin de réunion P. Di Scala effectue un point rapide sur le plan de communication autour du PDM et les documents à venir sur le sujet. Un kit-com (article, visuel) sera notamment disponible en mars pour diffusion sur les outils des partenaires du PDM.

Madame Lévy conclut la réunion sur la nécessité de « faire mieux avec moins ». Elle remercie les participants et donne rendez-vous pour un prochain COPIL sur les scénarios (date restant à fixer avant l'été 2025)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été conclue à 11h.

D3 31 28/78 JCD

Plan De Mobilité 2025>2035

LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER POUR TOUS



Diagnostic et objectifs

Présentation Comité Consultatif des Partenaires– 23/04/25

D3 31 23/10 JD

Métropole Toulon Provence Méditerranée

TRANSITEC optimiseurs de mobilité - depuis 1954 · EODD · Trait d'Union · STRATIS

Plan De Mobilité 2025>2035

3ème Comité de Pilotage - Présentation et validation des scénarios en prévision du plan d'actions du PDM 2025-2035

COMPTE-RENDU

Métropole Toulon Provence Méditerranée

4 juillet 2025

D3 31 30/78 JCJ

REUNION du 4 juillet 2025

➔ **Ordre du jour**

- Présentation des scénarios prospectifs du PDM 2025-2035
- Validation du choix du scénario qui orientera la construction du plan d'actions

➔ **Participants**

Nom	Organisme	Fonction	Coordonnées	Participation
Alexis VILLEMIN	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur Général Adjoint Aménagements, Ports, Mobilités et Energies	avillemin@metropoletpm.fr	Présent
Anne-marie METAL	Mairie de la Crau	Adjointe au Maire	ammetal@villedelacrau.fr	Présente
Arnaud TOSTIVINT	Département du Var	Chef du Service territoires Est	atostivint@var.fr	Présent
Bernard MAURY	Conseil de développement	Directeur	bmaury@metropoletpm.fr	Présent
Cécile VEILLANT	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directrice de la Proximité - Direction Générale des Services Techniques	cveillant@metropoletpm.fr	Présente
Delphine BARRIAU	CC MPM	Directrice Générale des Services	dbarriau@ccmpm.fr	Présente
Delphine GROSSO	Mairie d'Ollioules	Adjointe au Maire	delphine.grosso07@gmail.com	Présente
Erice MENEROUD	ESCOTA	Directeur développement et prospectives	eric.meneroud@vinci-autoroutes.com	Présent
Geneviève LEVY	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Vice-Présidente en charge des mobilités	glevy@metropoletpm.fr	Présente
Hervé LE BERRE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission PDM	hleberre@metropoletpm.fr	Présent
Isabelle PLAUT	Communauté de Communes Cœur du Var	Service mobilité	IPLAUT@coeurduvar.com	Présente
Jean-Christophe COUVREUR	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur Adjoint Proximité	jccouvreur@metropoletpm.fr	Présent
Lionel KIEFFER	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission enquêtes mobilité	lionel.kieffer@metropoletpm.fr	Présent
Magali DJELOUAH	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Directrice des transports	mdjelouah@caprovenceverte.fr	Présente
Marcellin-Regis CHARPY	Base Navale	Adjoint au commandant d'arrondissement Maritime de la Méditerranée		Présent
Melvin LO DESTRO	Audat.Var	Chargé de mission mobilité	lodestro@audat.org	Présent
Muriel RODRIGUES	CMA Var	Administratrice	m.rodrigues@cmar-paca.fr	Présente
Nathalie PEINADO	Région Paca	Direction des Transports Scolaires et Interurbains Service Réseau Transport du Var	npeinado@maregionsud.fr	Présente
Olivier BLONDEAU	AFUZI	Elu à l'AFUZI	Olivier.blondeau@avens83.fr	Présent
Romain DE MONTBEL	RATP Dev	Directeur RATP DEV	Romain.demontbel@ratpdev.com	Présent
Sébastien BASSARD	RATP Dev	Directeur Marketing	sebastien.bassard@ratpdev.com	Présent
Sébastien MARECHAL	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur des Transports et de la Mobilité	smarechal@metropoletpm.fr	Présent
Sébastien PERRET	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Adjoint au Directeur des Transports et de la Mobilité	sperret@metropoletpm.fr	Présent
Sophie D'ALMEIDA	Transitec	Cheffe de projet	Sophie.dAlmeida@transitec.net	Présente

D3 31 31/78 JCD

Sylvain MERCIER	ATMOSUD	Chargé de mission	sylvain.mercier@atmosud.org	Présent
Yohan URIE	DREAL Paca	Responsable de l'Observatoire Régional des Transports	yohan.urie@developpement-durable.gouv.fr	Présent
Arnaud LATIL	Mairie de Carqueiranne	Maire de Carqueiranne		Excusé
Bernard ROUX	Mairie de La Valette du Var	Adjoint au Maire		Excusé
Cécile MEZGER	Audat.Var	Directrice	mezger@audat.org	Excusée
Cédric BAZET-SIMONI	SCoT Provence Méditerranée	Directeur opérationnel	cbazetsimoni-ext@metropoletpm.fr	Excusé
Christian SIMON	Mairie de la Crau	Maire de la ville de la Crau		Excusé
Didier GOUBE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur général des Services Techniques	dgoube@metropoletpm.fr	Excusé
François DE CANSON	CC MPM	Président		Excusé
Jean-Louis MASSON	Département du Var	Président		Excusé
Jérôme BINI	SNCF Gares&connexions	Directeur Régional	jerome.bini@sncf.fr	Excusé
Joanin MAILHAN	CCI Var	Chargé de mission	joanin.mailhan@var.cci.fr	Excusé
Joseph MINNITI	Mairie de La Seyne	Maire de la Seyne	joseph.minniti@la-seyne.fr	Excusé
Renaud MUSELIER	Région Paca	Président		Excusé
Valérie BATTESTI	Mairie D'Hyères	Adjointe au Marie et conseillère Métropolitaine		Excusée
Valérie PAECHT	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directrice générale des Services	vpaecht@metropoletpm.fr	Excusée
Yannick CHENEVARD	1ère circonscription du Var	Député de la 1ère circonscription du Var	yannick.chenevard@assemblee-nationale.fr	Excusé
Yves LE TRIONNAIRE	ADEME	Directeur Régional	yves.letrionnaire@ademe.fr	Excusé

27 personnes présentes

53 31 32/78 JCD

COMPTE-RENDU

1. Scénario retenu pour élaborer le plan d'actions du PDM 2025-2035

Trois scénarios Fil de l'eau / Ambitieux / Audacieux ont été élaborés et sont présentés à l'assemblée à partir d'un document annexé au présent compte-rendu. Suite à cette présentation, la proposition de retenir le scénario 2 « Ambitieux » étoffé de certaines mesures du scénario 3 « Audacieux » ne faisant pas l'objet de rejet ou réserve, elle est approuvée par le Comité de Pilotage.
La présentation se termine sur une ouverture vers la phase 3 et la définition à venir du plan d'actions du PDM 2025-2035.

2. Synthèse des échanges durant la séance

La réunion a débuté à 15h00 par une introduction de Madame Geneviève Lévy, vice-Présidente en charge de la mobilité, afin de présenter l'objectif de ce Comité de pilotage qui est de s'accorder sur le scénario à retenir pour élaborer le plan d'actions du PDM 2025-2035.

S. Maréchal (TPM) précise l'ordre du jour de ce COPIL en indiquant que 3 scénarios prospectifs vont être présentés à l'assemblée à l'aide d'un document (annexé au présent compte-rendu) comprenant également leur évaluation au regard de plusieurs indicateurs.

H. Le Berre (TPM) détaille le calendrier de réalisation des différentes phases du PDM en rappelant les principales échéances (projet arrêté fin 2025, approbation fin 2026).

S. Perret (TPM) présente les 5 grands objectifs retenus pour le PDM 2025-2035 à l'issue de la phase 1 Diagnostic, ainsi que la méthodologie générale mise en place pour définir les 3 scénarios suivants : S1 Fil de l'eau / S2 Ambitieux / S3 Audacieux.

S. Maréchal précise les enjeux mobilité induits par la croissance démographique prévue sur le territoire à l'horizon 2035. Les ambitions de parts modales 2035 des 3 scénarios sont ensuite présentées avec une mise en perspective par rapport aux pratiques actuelles (EMC² 2022) et aux résultats observés pour les autres métropoles françaises (hors Paris-Lyon-Marseille).

D. Grosso (Commune d'Ollioules) demande des précisions sur la terminologie du terme déplacements et les enjeux qu'il recouvre.

S. Maréchal, S. Perret et H. le Berre présentent l'évaluation des 3 scénarios selon différents indicateurs correspondant aux grands objectifs du PDM :

- Réduite l'empreinte environnementale et sanitaire de la mobilité ;
- Renforcer la cohésion sociale ;

03 32 33/78 JD

- Evoluer vers une ville du 1/4 d'heure avec un rééquilibrage de l'espace public ;
- Garantir la recevabilité juridique et la faisabilité / pérennité du PDM

S. Maréchal présente la synthèse comparative de l'évaluation des scénarios et Mme Lévy résume les éléments présentés amenant à la proposition d'élaborer un plan d'actions basé sur le scénario 2 Ambitieux, étoffé par certaines mesures du scénario 3.

Y. Urie (DREAL Paca) rappelle les objectifs nationaux de parts modales en précisant que si jamais les ambitions du futur PDM ne devaient pas correspondre exactement à ces objectifs, la Métropole TPM devra justifier les contraintes économiques et techniques empêchant la mise en œuvre d'actions supplémentaires en faveur d'une mobilité durable.

Mme Lévy complète l'intervention en évoquant la contrainte budgétaire de la Métropole avec un PDM voulu comme conforme aux besoins de la population tout en intégrant une évolutivité dans le temps.

A. Villemin (TPM) précise que certains objectifs sont transposables d'un scénario à l'autre et seront atteints quel que soit le choix du scénario.

B. Maury souhaite que le Conseil de développement rende un avis sur le choix du scénario, et ajoute la nécessité de bien prendre en compte le projet SERM afin de développer l'intermodalité au sein du territoire.

A. Villemin apporte des compléments sur le sujet du SERM.

M-R Charpy (Base Navale) rappelle l'intérêt du PDM pour les salariés de la Base Navale. Il évoque notamment la question des déplacements domicile-travail et la volonté de réduire l'usage de l'automobile pour les 10 000 agents s'y rendant quotidiennement : l'objectif de la Base Navale est de réduire de 10% les flux de voitures à l'horizon 2030.

R. De Montbel (RATP Dev) indique que les horaires des salariés de la Base Navale sont décalés par rapport aux heures de pointe « classiques » et pris en compte lors de la définition de l'offre bus.

A-M Métal (Commune de La Crau) évoque la difficulté des craurois dans l'usage des modes doux pour rallier le réseau TC, et met en avant la différence d'aménagements vélos entre le centre-ville et les secteurs plus excentrés.

D. Grosso précise que l'accessibilité aux transports est un enjeu majeur pour sa commune, et que le rôle des concessionnaires autoroutiers est important.

D. Barriau (CCMPM) rappelle les enjeux des projets de développement territorial (CPER) en lien avec le travail sur le PDM.

D3 31 34/78 JCD

A. Villemin indique que le PDM est coordonné avec les documents de planification des autres AOM (Région, Communautés d'agglomération).

C. Veillant (TPM) annonce vouloir trouver de solutions à court et moyen terme concernant l'aménagement d'itinéraires cyclables sur la commune d'Ollioules.

N. Peinado (Région Paca) indique aller dans le sens des échanges sur la nécessité de justifier les ambitions de parts modales du PDM 2025-2035 et les contraintes auxquelles est confrontée la Métropole TPM.

A. Villemin rappelle que les ressources financières et la soutenabilité économique du PDM sont fondamentales.

S. Maréchal évoque le bilan à venir du PDU actuel 2015-2025 pour mettre en perspective les ambitions du PDM.

Mme Lévy propose d'approuver le scénario à retenir pour élaborer le plan d'actions du PDM 2025-2035.

=> Le Comité de pilotage approuve la proposition de retenir le Scénario 2 « Ambitieux » étoffé de certaines mesures du scénario 3 « Audacieux ».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été conclue à 16h40.

DT 33 35/78 ICD



Plan de Déplacement Mobilité

Phase 2 - Scénarios

Conseil de Développement

du 22 juillet 2025

Scanné avec CamScanner

Métropole Toulon Provence Méditerranée

TRANSITEC optimiseurs de mobilité - depuis 1964 · EODD · TPFI · IDTPO · STRATIS

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier Circulation et stationnement

02/09/25

Nom	Entité
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
LE BERRE HERVE	TPM / Mobilités
LO DESTRO Melvin	audat
d'ALMEIDA Sophie	Transitec
LHERBET FABRICE	TPM / Stationnement
RUVIRA Sébastien	TPM / PLUi
DROZ VINCENT Emmanuel	TPM / Environnement
LE GRAND Thierry	Préfecture
BRIQUET Léa	Antenne Toulon
VENTURINI CAROLINE	Antenne Toulon
ARNAUD AMEDEE	Antenne Six Fours
HERMITTE Gilles	Antenne Ollioules
MOREAUX Jean-Marc	Antenne Hyères
BELLON Damien	Antenne Hyères
BOETTI YVONNICK	Antenne Carqueiranne
CHAMOUX Michaël	ESCOTA
MAURY Bernard	CoDev
REDMOND Muriel	CoDev
LEFEVRE Régis	CoDev
CHESNEAU Philippe	CoDev
HASER Christophe	Base Navale

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur les thématiques circulation et stationnement.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'audat (M. Lo Destro), 7 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Valoriser, fluidifier et sécuriser le réseau autoroutier
- Mailler le réseau routier
- Réorganiser la circulation pour réduire les flux dans les cœurs de villes
- Développer les zones apaisées
- Adapter la stratégie métropolitaine valorisant les P+R et les parkings en ouvrage
- Réaffecter l'offre de stationnement sur voirie à d'autres usages
- Maîtriser l'offre de stationnement privée

Déroulé des échanges

Concertation et gouvernance

- Le CoDev souligne la complexité du sujet de la hiérarchisation du réseau routier, nécessitant une concertation approfondie avec les citoyens. Les associations locales sont prêtes à s'impliquer sur ce sujet.
- S. Perret précise que cette concertation est prévue pour 2026.
- L'antenne de Toulon indique que des réunions hebdomadaires sont organisées avec les comités d'intérêt local (CIL), et qu'un des outils privilégiés pour faciliter l'appropriation par les usagers consiste en des expérimentations.
- L'antenne d'Ollioules précise que les attentes sont souvent centrées sur des intérêts individuels, et qu'il convient de commencer par des mesures à coût nul.
- S. d'Almeida rappelle que le PDM vise à définir les grandes orientations de la politique mobilité des 10 prochaines années, qui servent de cadre pour la mise en œuvre de projets concrets comprenant chacun une phase d'études/concertation.

Stationnement

- Ollioules annonce la création de 700 places gratuites en centre-ville, visant à réduire le trafic de recherche de stationnement. Le stationnement gratuit en zones commerciales rend difficile l'instauration du stationnement payant en centre-ville sans impact économique.
- Six-Fours observe que même en cas de création d'offre de stationnement, celle-ci appelle de la demande. Dans les zones d'activités, les places de stationnement étant réservées aux clients, les salariés se garent sur l'espace public en utilisant les trottoirs, ce qui peut pénaliser l'usage des mobilités actives et le fonctionnement des transports collectifs en cas de stationnement sauvage.
- Toulon souligne le manque d'alternatives en transports collectifs en périphérie, et la nécessité de ne pas sous dimensionner l'offre privative de stationnement dans les logements afin de limiter la pression sur les places de stationnement aménagées sur la voirie.
- S. Ruvira note une forte concentration de stationnement sur le secteur des Lices, alors que le parking du Zénith reste largement sous-utilisé.

Infrastructure et circulation

- Ollioules évoque les problématiques liées à l'échangeur Escota/Sanary et à la Technopole, qui nécessiterait un nouvel échangeur. Le péage entraîne des reports de trafic.

- Plusieurs projets sont mentionnés : liaison entre Ollioules et Six-Fours, reconfiguration de l'échangeur Châteauvallon, desserte de l'AFUZI via l'échangeur de la Grande Chaberte.
- La médiane Olbia n'est plus d'actualité.
- S. Maréchal propose d'envisager une voie dédiée aux transports collectifs sur l'autoroute côté ouest (à rediscuter en atelier TC interurbains).

Zones apaisées et régulation

- Toulon est favorable au remplacement des panneaux 30 km/h par des zones 30, mais souligne les contraintes d'aménagement (largeurs parfois insuffisantes pour le contresens cyclable).
- B. Maury propose d'agir sur la régulation du trafic (possiblement via l'IA) pour favoriser les ondes vertes et la priorité bus. Il alerte sur la dégradation de la voirie, pénalisante pour les cyclistes.
- Six-Fours note qu'a contrario l'amélioration de la voirie entraîne souvent une augmentation des vitesses, nécessitant ensuite des ralentisseurs.
- S. d'Almeida insiste sur l'importance de la régulation, non pas pour favoriser les véhicules motorisés, mais pour prioriser les piétons et les transports collectifs.
- Le CoDev rappelle la nécessité de maîtriser le transit dans les quartiers.

Projets urbains et requalifications

- La Base Navale prévoit une suppression de stationnement dans le cadre du projet PANG incluant la création d'un pont.
- Six-Fours a convaincu le maire de supprimer du stationnement sur voirie peu utilisé, permettant des aménagements paysagers (secteur Bucarin).
- Toulon indique que les projets de requalification intègrent systématiquement le vélo, mais les résultats sont parfois limités. Il est parfois envisagé des sens uniques mais pour créer du stationnement et non favoriser les modes actifs.
- Les boulevards Tessé et l'avenue de la République posent des difficultés ponctuelles de gestion du trafic, lors d'arrivées de TGV pour le premier et de ferrys pour la seconde. Une voie bus sur Tessé avait été envisagée mais est restée à l'état de projet vu l'impact sur la circulation lors des pics de desserte TGV.
- La passerelle Roosevelt a été fermée pour raisons de sécurité ; les traversées en surface fonctionnent correctement.

Réglementation et tarification

- Accord général sur le principe d'harmonisation de la réglementation.

- Problème soulevé : la réglementation du stationnement relève des communes, qui perçoivent les recettes de la tarification.
- Le jalonnement dynamique est évoqué comme outil incitatif, à l'image de Hyères en période estivale.
- Exemple de la villa Simone : mutualisation du stationnement entre commerces et autres acteurs via contractualisation.
- Les normes du PLU doivent être approfondies. S. Ruvira est favorable à une corrélation entre l'offre de stationnement et l'offre de transports collectifs, mais les modalités restent à préciser.
- Le stationnement alterné est prévu d'être supprimé à Toulon.

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- **Valoriser, fluidifier et sécuriser le réseau autoroutier**
 - Mener des études de diagnostic circulatoire des échangeurs et adapter si besoin la régulation des feux par des outils d'adaptation au trafic, en vue d'améliorer la fluidité et la sécurité (maîtriser les remontées sur autoroute)
 - Reconfigurer l'échangeur Châteauvallon.
 - Etudier comment améliorer l'accessibilité du Technopôle de la Mer depuis l'échangeur Châteauvallon, et la desserte de l'AFUZI depuis l'échangeur de la Grande Chaberte.
 - Harmoniser la tarification autoroutière au-delà du périmètre métropolitain afin de décongestionner les échangeurs métropolitains (section gratuite).

- **Mailler le réseau routier** en étudiant par exemple l'amélioration des liaisons Ollioules - Six-Fours et Ollioules - La Seyne.

- **Réorganiser la circulation pour réduire les flux dans les cœurs de villes**
 - Maîtriser le transit dans les quartiers par une hiérarchisation du réseau.
 - Adapter la régulation des carrefours à feux pour favoriser la fluidité sur les grands axes (notamment pour les transports collectifs) et privilégier les modes actifs dans les quartiers.
 - Développer de la pédagogie et de la concertation et travailler par expérimentations pour valoriser la reconversion de l'espace public au profit des mobilités actives et de la végétalisation plutôt qu'au profit du stationnement en surface.

- Mener une réflexion sur le plan de circulation du centre-ville de Toulon afin de libérer de la capacité sur les axes dimensionnés pour absorber les pics de trafic (bd de Tessé et de Strasbourg, av. de la République).

- **Développer les zones apaisées**
 - Intégrer les voies limitées à 30 km/h dans des zones 30 aménagées.
 - Mettre en œuvre une charte métropolitaine des zones 30 afin de rendre l'entrée dans les zones 30 perceptible pour l'automobiliste.

- **Adapter la stratégie métropolitaine valorisant les P+R et les parkings en ouvrage**
 - Compléter le jalonnement des parkings (notamment jalonnement dynamique et jalonnement incitatif) pour limiter le trafic de recherche de places.
 - Harmoniser les typologies de zones de stationnement, tout en garantissant une mise en application sur mesure selon les communes.
 - Valoriser les parkings en ouvrage par une tarification attractive par rapport au stationnement en surface, et inciter à une complémentarité avec les autres modes (depuis un parking utiliser les TC et les vélos pour les trajets de proximité en centre-ville).

- **Réaffecter l'offre de stationnement sur voirie à d'autres usages**
 - Valoriser le foncier du secteur des Lices à d'autres usages que du parking, grâce à une meilleure valorisation du parking Zénith.
 - Organiser le stationnement dans les zones d'activités pour favoriser la pratique des modes actifs.
 - Adapter l'offre de stationnement public au besoin réel, en la confrontant à l'offre privée.
 - Développer de la pédagogie et de la concertation et travailler par expérimentations pour valoriser la reconversion de places de stationnement au profit des mobilités actives et de la végétalisation.
 - Harmoniser la tarification sur le territoire et étudier la mutualisation de places de stationnement par différents types d'usagers (salariés, résidents).
 - Profiter de l'interdiction du stationnement automobile devant les passages piétons pour développer l'offre de stationnement cycles.

- **Maîtriser l'offre de stationnement privée**
 - Ajuster au mieux les normes de stationnement pour les logements dans les PLU pour limiter le stationnement sur l'espace public.
 - Adapter localement les normes de stationnement dans les PLU en adéquation avec le niveau d'offre en transport collectif.

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier Mobilité touristique

04/09/25

Nom	Entité
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
LE BERRE HERVE	TPM / Mobilités
KIEFFER Lionel	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
LO DESTRO Melvin	Audat
GRANDJEAN Sébastien	Audat
Sophie D'ALMEIDA (Transitec)	Transitec
LHERBET FABRICE	TPM / Stationnement
PRAT JEAN-PHILIPPE	TPM / Mobilités
JOLI Patrick	TPM / Stationnement
DROZ VINCENT Emmanuel	TPM / Environnement
HERY Hugo	TPM / Environnement
HAURE-PLACE Véronique	TPM / Maison de la Mobilité
COUVREUR Jean-Christophe	TPM / DGST
MORLET David	TLV
BARTOLOMEO Philippe	REDIF
HERMITTE Gilles	Ollioules
CLAQUIN Stephanie	Office de Tourisme
CANTO Valérie	Mistral
URIE Yohan	DREAL
CHESNEAU Philippe	CoDev
MAURY Bernard	CoDev

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur la thématique de la mobilité touristique.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'Audat (M. Lo Destro), 5 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Organiser une stratégie de mobilité touristique
- Renforcer la régulation de la presqu'île de Giens
- Réguler les sites touristiques de la péninsule la Seyne / Six-Fours
- Accompagner la mobilité événementielle
- Gérer les aléas

Déroulé des échanges

1. Identification des sites et périodes de fréquentation touristique

- L'Audat propose de lister les sites à enjeu :
 - Porquerolles / Îles d'Or
 - Le Brusc / Sablettes / Almanarre.
- La période touristique ne se limite pas à l'été : elle couvre l'ensemble des vacances scolaires et les week-ends prolongés. Le pic principal reste concentré sur le mois d'août.
- TLV signale que le week-end de l'Ascension est aussi chargé qu'en août. Une enquête devrait débuter dès cette période pour mieux cerner les typologies d'usagers.
- Le réseau Mistral observe une demande accrue sur la ligne 67 dès le week-end de Pâques, liée à une météo favorable.
- La fréquentation est fortement dépendante de la météo, nécessitant des adaptations en temps réel.
- TLV évoque les risques d'incendie ou de pluie qui peuvent impacter la fréquentation à la dernière minute.
- S. Maréchal rappelle que le tourisme n'est pas uniquement estival : le tourisme d'affaires est aussi présent.

2. Gestion de la capacité des sites touristiques

- L'OIT TPM a lancé un travail d'estimation de la capacité de charge des sites (Mourillon, Sablettes, Îles d'Or, Faron...) avec pour objectif d'adapter la communication afin de réguler la fréquentation et éviter le surtourisme.
- Des expérimentations ont eu lieu pour réorienter les visiteurs en cas de surfréquentation sur la presqu'île de Giens : un des objectifs est de capter l'usager dès son entrée sur le territoire pour lui diffuser toute les informations dont il a besoin pour mieux se déplacer.
- Un pré-accueil est à étudier à la Tour Fondue pour limiter la saturation du bureau de Porquerolles.
- REDIF souligne que le problème n'est pas l'accès mais le stationnement (1 000 personnes/jour, dont 90 % en voiture).

3. Gestion de l'accès à la Presqu'île de Giens

- Des panneaux d'information existent mais ne sont pas toujours consultés par les visiteurs.
- Le déplacement de certaines lignes au port de Hyères reste une question ouverte, sans évaluation précise à ce jour.
- TLV recommande de maintenir une organisation claire depuis la Tour Fondue, toute répartition entre deux sites étant complexe à gérer.
- Selon S Maréchal le projet de suppression du trafic sur la route du Sel ne peut être mis en œuvre que progressivement par étapes. Le groupe de travail est bien conscient qu'à long terme le tombolo n'existera plus. Le CoDev rappelle la nécessité d'anticiper dès le PDM en cours et souligne que le touriste est capable de s'adapter, et que les enjeux environnementaux (notamment sur le tombolo) doivent être pris en compte.

4. Mobilité événementielle et gestion des aléas

- Afin de transporter les croisiéristes entre le port de Brégaillon et les centres-villes de La Seyne/Toulon, les renforts bus du réseau Mistral restent limités et ne peuvent absorbés des pics de fréquentation trop élevés, d'où le besoin d'organiser en complément du transport privé de croisiéristes.
- Le plan de charge du port est défini 1 à 2 ans à l'avance : étudier comment améliorer la coordination avec les compagnies de ferrys / croisiéristes afin d'anticiper au mieux les pics de fréquentation.
- Le stationnement sauvage autour du stade Mayol reste problématique malgré l'expérimentation du titre combiné TC + match.
- Difficulté d'organiser et mettre en œuvre les renforts TC les dimanches soirs de match car les horaires des matchs sont fixés seulement 2-3 semaines avant (par Canal +).
- Une tarification attractive en cas de pics de pollution est jugée peu efficace. Il convient plutôt d'étudier la mise en œuvre d'une offre spécifique réseau Mistral comprenant la création de P+R desservis par des lignes à forte fréquence.

5. Pistes prospectives

- L'OIT prévoit la mise en place d'un City Pass en 2026, incluant transports en commun et activités de loisir (musées, visites, ...).
- Des relais d'information touristique seront créés à Hyères et Giens, en lien avec les hôteliers.

- S. Maréchal insiste sur une approche raisonnée : il faut éviter la création de parkings inutilisés hors saison et s'appuyer sur les parkings existants. Un travail par expérimentations est à privilégier.
- Le cyclable fonctionne bien au Mourillon, mais doit être renforcé ailleurs. La traversée de Toulon est un frein au cyclotourisme.
- Le plan cyclable, à double vocation quotidienne et touristique, est diffusé dans les points d'accueil vélo.
- JP Prat indique qu'il est relativement simple de collecter des données et d'en tirer des modèles prédictifs pour les événements.

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- Organiser une stratégie de mobilité touristique
 - Réaliser une enquête mobilité touristique (ne portant pas que sur le mois d'août mais aussi les franges saisonnières).
 - Définir une capacité de charge des différents sites touristiques OIT TPM.
 - S'appuyer sur le MaaS pour tenir compte des aléas climatiques ayant un impact sur l'activité touristique (incendie, pollution de l'eau, pollution de l'air...).
 - Gérer et anticiper les pics de mobilité touristique par la collecte et l'exploitation de données Data.
 - Continuer à développer la mobilité vélo pour les touristes (Plan vélo, maison de la mobilité , office du tourisme...).
 - Mettre en œuvre le « City Pass » regroupant des offres de mobilité et de tourisme sur le territoire.
 - Déployer des points d'accueil au niveau des points d'entrée du territoire (aéroport, gare de Toulon, gare de Hyères) : information, mise en relation avec des vélocistes, vente de City Pass, ...
 - Renforcer la collaboration avec les professionnels du tourisme (hôtels, campings, points d'activités touristiques) pour promouvoir la mobilité alternative.
 - Déployer des boucles cyclistes et de déambulation piétonne pour faciliter l'appropriation du territoire par les modes actifs.

- Renforcer la régulation de la presqu'île de Giens
 - Organiser la desserte des P+R Espace 3000 et Biancotto à l'instar d'Arromanches.
 - Mettre en œuvre des PMV en amont de l'entrée dans la péninsule informant de la réserve de capacité des parkings et orientant vers les P+R (coopération nécessaire avec les exploitants privés).

- Coupler la réservation des places de bateaux à la réservation de places de parkings.
- Réduire progressivement l'offre en stationnement sur la presqu'île.
- Etudier la possibilité d'une augmentation de la tarification du stationnement.
- Reporter certains services maritimes de la Tour Fondue vers le Port de Hyères (mesure a priori non retenue par le groupe de travail).

- Desservir et réguler les sites touristiques
 - Identifier des parkings mutualisables pour la desserte des sites des Sablettes et du Brusc en période estivale et conventionner avec les partenaires concernés.
 - Développer les liaisons cyclables en lien avec les sites touristiques ainsi que le stationnement cycles.
 - Réduire les discontinuités cyclables en traversée de Toulon.
 - Continuer à adapter la desserte TC aux besoins touristique en lien avec les données prédictives (extension d'amplitude certains jours, renfort ponctuel, ...), notamment pour tenir compte de l'étalement et de la croissance permanente des arrivées des touristes, et pour mieux desservir le littoral le dimanche en haute saison.

- Accompagner la mobilité événementielle
 - Gérer les doléances non exprimées et les besoins de demain par une consultation auprès des publics concernés.
 - Identifier des parkings adaptés pour servir de parkings relais les jours d'évènements.
 - Déployer des plans de mobilité associés (mise en œuvre de navettes).
 - Mettre en œuvre une communication sur la mobilité en amont (niveau 1 de l'information).
 - Asseoir les titres combinés pour le RCT et étendre la mesure à d'autres évènements.

- Gérer les aléas
 - Gérer et anticiper les pics de mobilité par la collecte et l'exploitation des données.
 - En cas d'alerte pollution, mise en œuvre de P+R temporaires avec renforts d'offre des lignes TC les desservant.
 - Systématiser l'information alerte pollution.
 - Dans le cadre du projet MAAS, développer une fonctionnalité permettant de réorienter activement les usagers en cas de pic de fréquentation.
 - Réaliser une étude d'accès à l'embarcadère des ferrys.
 - Mettre en œuvre des plans événementiels sur le secteur Mayol (diagrammes de feux spécifiques, PMV, information en temps réel des usagers par le MAAS,...).

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier Logistique urbaine

05/09/25

Nom	Entité
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
KIEFFER Lionel	TPM / Mobilités
Sophie D'ALMEIDA (Transitec)	Transitec
LO DESTRO Melvin	Audat
LHERBET FABRICE	TPM / Stationnement
VANNI MANUEL	TPM / Développement économique
DROZ VINCENT Emmanuel	TPM / Environnement
ZAHRA Thomas	DREAL
MAURY Bernard	CoDev
CHESNEAU Philippe	CoDev
MUTTE Jean-Louis	CoDev
PARA Sébastien	DIPN83
CAPEL Floriane	PM Hyères
RAMPONT Michael	PM Toulon

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur la thématique de la logistique urbaine et des marchandises.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'audat (M. Lo Destro), 2 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Engager les réflexions sur l'organisation de la logistique urbaine à l'échelle métropolitaine.
- Organiser les livraisons en centre-ville.

Déroulé des échanges

1. Organisation et régulation des livraisons en centre-ville

- **Toulon** : Les aires de livraison sont des ZCD accessibles à tous types de véhicules, y compris particuliers. Cela complique la verbalisation par la PM, qui ne peut distinguer aisément les véhicules en stationnement de ceux en livraison. Une solution évoquée serait l'usage d'un disque de livraison pour faciliter le contrôle.

- **Hyères :** Les livraisons sont autorisées jusqu'à 10h, mais cette réglementation est peu respectée. Les places deviennent ensuite accessibles à tous, ce qui favorise les livraisons en dehors des horaires prévus. Les places TCD avec voyants sont mieux respectées que celles sans. La PM ne peut verbaliser qu'une fois par jour, ce qui limite l'effet dissuasif.
- **Horaires de livraison :** La réglementation actuelle (livraisons avant 10h) entre en contradiction avec les horaires d'ouverture des commerces (à partir de 10h), entraînant du stationnement en double file. Par ailleurs elle ne limite pas les flux de livraisons en heures de pointe.
- **Centre-ville :** De nombreux véhicules de livraison font du stationnement sauvage sur les grands axes (bvd de Strasbourg) au lieu d'utiliser les aires de livraison aménagées sur les voies perpendiculaires. La réservation de places pour certaines catégories d'usagers reste contraignante (PN).
- **Livraisons en 2RM :** De nombreuses livraisons sont effectuées en deux-roues motorisés, avec des comportements routiers parfois dangereux et du stationnement gênant devant les commerces.
- **Web commerce :** L'essor du commerce en ligne entraîne une multiplication des livraisons, souvent avec des véhicules sous-chargés. Le recours à des véhicules plus petits et au développement des consignes automatiques est encouragé.
- **Population spécifique :** La forte présence d'infirmières et d'auxiliaires de vie à Hyères pose des problèmes de stationnement (CoDev).
- **Mutualisation des livraisons :** L'idée d'une mutualisation à l'échelle d'une rue est évoquée. Des initiatives existent mais restent embryonnaires. La CCI pourrait jouer un rôle d'animation auprès des commerçants.
- **Réglementation :** Une harmonisation des horaires de livraison entre communes serait cohérente, bien que chaque commune reste décisionnaire. Un partage d'information est souhaité.

2. Accès aux aires piétonnes et autorisations spécifiques

- **Toulon :** Les artisans rencontrent des difficultés pour obtenir une autorisation d'accès à l'aire piétonne. La procédure nécessite une présentation physique des pièces au bureau (PM Toulon).
- **Hyères :** La demande d'autorisation peut se faire en ligne, ce qui facilite l'accès (PM Hyères).

- **Bonnes pratiques :** À Toulouse, les artisans sont référencés dans une base et peuvent faire leur demande en ligne (CoDev).
- **Modèle de Nantes (contraintes de livraison plus souples pour les véhicules propres) :** Une ambition similaire pourrait être envisagée dans un second temps.

3. Foncier logistique et planification

- **DREAL :** Le foncier logistique est peu pris en compte dans les documents de planification, car jugé peu attractif politiquement. Il est pourtant essentiel pour les habitants.
- **PLUi :** Le foncier logistique doit être identifié et intégré dans les documents d'urbanisme. Cela implique de définir les besoins et de cadrer les contraintes.
- **Foncier public :** Des espaces publics sont encore disponibles, mais certains sont gelés par des installations photovoltaïques, empêchant toute construction en hauteur pendant 15 ans. Or dans le contexte actuel il est essentiel de construire en hauteur (toutefois peu populaire).
- **Fonctionnalisation des P+R :** Il est proposé d'intégrer des fonctions logistiques dans les P+R, notamment des consignes automatisées.
- **Stationnement PL :** Le stationnement prolongé des poids lourds en centre-ville est problématique.
- **Stationnement cars de tourisme :** Des enjeux fonciers également à Hyères sur ce sujet.

5. Accès aux forts générateurs de PL

- **Base navale :** Les poids lourds sortent par Castigneau, en plein centre-ville, en raison des contraintes de gabarit à Malbousquet. L'intégration d'une nouvelle porte au niveau de l'arrêt Port de Brégaillon est envisagée pour améliorer la connexion au réseau.
- **Port de Toulon :** Le site de Brégaillon est plus simple à exploiter car déjà raccordé au ferroviaire. Le report des ferrys vers ce site est évoqué.

6. Sujets évoqués concernant d'autres thématiques que celle de l'atelier

- PN : état des voiries non adapté aux vélos.

- PM Hyères : horaires des TC à Hyères d'amplitude insuffisante (les étudiants qui finissent à 20h à Toulon n'ont plus de bus en rentrant).

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- **Engager les réflexions sur l'organisation de la logistique urbaine à l'échelle métropolitaine**
 - Identifier un interlocuteur sur le sujet de la logistique urbaine au sein de TPM.
 - Mettre en place une instance de travail et de gouvernance associant les partenaires institutionnels et les principaux acteurs économiques (Adeto, Afuzi, Base Navale, commerçants du centre-ville,...).
 - Etablir un diagnostic des besoins et flux à l'échelle des communes.
 - Engager une réflexion sur le foncier logistique, en cohérence avec le Sraddet, en cadrant les besoins, en effectuant de la pédagogie auprès des élus, en identifiant les espaces potentiels (mutualisation notamment P+R à explorer) et en intégrant les éléments dans les documents d'urbanisme.
 - Engager un schéma de la logistique visant à rationaliser les livraisons métropolitaines et à privilégier le ferroviaire pour les flux en lien avec le port.
- **Organiser les livraisons en centre-ville**
 - Organiser les horaires de livraison selon les communes afin de fluidifier les tournées de livraison (limiter le kilométrage, éviter les livraisons en périodes de pointe dans les centralités les plus congestionnées).
 - Harmoniser le statut des places de livraisons / ZCD accessibles à tous et en limiter la durée par un procédé facilement vérifiable (disque par exemple).
 - Renforcer le contrôle des places de livraisons.
 - Améliorer la disponibilité de places de stationnement dans les centres-villes par une amélioration de la rotation des véhicules, et notamment à proximité des commerces par la mise en œuvre de places de courte durée.
 - Simplifier la procédure d'obtention de livraison dans les aires piétonnes (référencement des artisans et demande facilitée en ligne).
 - Accompagner les commerçants dans la rationalisation et la mutualisation de leurs livraisons.
 - Faciliter la mise en place de consignes automatisées limitant les tournées de livraison.

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier TC Urbains

09/09/25

Nom	Entité
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
LE BERRE HERVE	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
KIEFFER Lionel	TPM / Mobilités
FARRUGIA FABIEN	TPM / Mobilités
PRAT JEAN-PHILIPPE	TPM / Mobilités
BOUTIN Mike	TPM / Maison de la Mobilité
HAURE PLACE VERONIQUE	TPM / Maison de la Mobilité
JOLY P	TPM / Stationnement
DROZ VINCENT Emmanuel	TPM / Environnement
VEILLANT CECILE	DGST
VENTURINI CAROLINE	Antenne de Toulon
Joel Tonelli	Antenne de Six-Fours
PACARIN Gerald	Antenne de La Seyne
Lionel Mora	Antenne de La Seyne
Jean-Marc Moreau	Antenne de Hyères
d'ALMEIDA Sophie	Transitec
Malo Guehennec	Transitec
LO DESTRO Melvin	audat
MOULIN Christophe	Mistral
CANTO Valerie	Mistral
MAURY Bernard	CoDev
CHESNEAU Philippe	CoDev
Corinne CHABRE	Adeto
Olivier Blondeau	Afuzi

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur la thématique des transports collectifs urbains.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'audat (M. Lo Destro), 9 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Renforcer le niveau de service des LHNS
- Doper la performance des LHNS
- Améliorer la desserte des polarités économiques
- Optimiser l'offre

- Organiser le rabattement sur les PEM
- Développer les P+R
- Faciliter l'itinéraire voyageur
- Envisager de nouvelles sources de financement
- Continuer la transition énergétique des véhicules

Déroulé des échanges

Réseau et fréquence

- La fusion des lignes 8 et 19 en une nouvelle ligne 2 a permis une amélioration notable de la fréquentation (+36% et jusqu'à +50% sur l'été).
- Bien que coûteux, le service nocturne est reconnu pour son utilité sociale et son rôle dans l'inclusion territoriale. Il est nécessaire d'élargir l'amplitude horaire des lignes structurantes afin de mieux répondre aux besoins des usagers.
- Le Transport à la Demande (TAD) fonctionne bien et constitue un maillon important du réseau. Il reste des marges de manœuvre pour transformer des lignes de proximité en TAD dans un objectif de rationalisation de l'offre. Le TAD nocturne pourrait aussi permettre de répondre aux besoins spécifiques des usagers en soirée.
- La fréquence des bus est identifiée comme un levier essentiel pour favoriser le report modal vers les transports en commun. Ainsi le renforcement récent de la ligne 16 montre des résultats encourageants en termes de fréquentation. L'enjeu de fréquence est également très important sur les lignes secondaires. Cela touche à l'équité territoriale, avec l'objectif d'éviter un réseau à deux vitesses en renforçant les lignes de proximité.
- Une réflexion est en cours concernant le passage de certaines lignes en bus articulés : les itinéraires et la voirie ne sont pas toujours compatibles et nécessitent des travaux d'aménagement.

Intermodalité et rabattement

- L'intermodalité entre le bus et le bateau est jugée efficace.
- Il est proposé d'étendre le nombre de parcs relais (P+R), y compris en centre-ville et en bord de mer.

- Des difficultés d'accès sont constatées pour certains P+R, comme celui de la Porte d'Ollioules, ainsi qu'une saturation des parkings en zones d'activités.
- De son côté, le P+R Tamaris est sous-utilisé en raison d'une capacité insuffisante des bateaux-bus (chargés depuis les Sablettes) ou de l'absence d'une politique tarifaire sectorielle incitative (parking des Sablettes gratuit).
- Il est observé que certains P+R font l'objet d'un usage mixte, notamment pour un usage privé nocturne. La mutualisation d'usage dans les P+R est à étudier, en lien avec une réglementation systématique des P+R.
- Une suggestion est faite pour mettre en place des navettes entre la gare de La Pauline et les zones d'emploi situées à l'ouest de la métropole. La pratique du vélo doit également y être développée.
- Une amélioration des cheminements piétons est souhaitée, notamment entre la station maritime et la gare ferroviaire de Toulon.
- Le développement d'une application de mobilité multimodale est proposé, avec un périmètre élargi par rapport à l'actuelle application Mistral.
- TPM pourrait devenir territoire pilote pour l'expérimentation du titre unique régional, facilitant l'intermodalité.

Aménagement et performances

- L'élargissement de l'A57 a fluidifié la voiture mais a aussi fiabilisé les TC.
- La création de voies bus améliore la performance et engendre donc un gain d'exploitation, permettant de redéployer du service.
- La circulation des bus doit être intégrée aux réflexions sur les liaisons Nord / Sud entre Ollioules et la Seyne / Six-Fours.
- La fiabilité est un critère essentiel. Les principaux freins sont les courses supprimées, qui augmentent sensiblement les temps d'attente, et les bus en avance, qui peuvent être réduits avec la mise en œuvre d'arrêts de régulation en milieu de ligne mais complexité d'aménager les espaces associés.
- Une stratégie de régulation des carrefours est à étudier sur le territoire, couplée aux enjeux d'exploitation des bus. Il s'agit d'offrir de la performance aux bus mais sans oublier de gérer spécifiquement les aléas, par des plans de feux différenciés.

Mobilités partagées et décarbonées

- Le Club Mobilité Employeurs est considéré comme un outil bénéfique pour le partage d'expériences et regroupe 22 structures adhérentes en 2024, témoignant d'un engagement croissant.
- Les enquêtes entreprises sont jugées pertinentes et doivent être poursuivies et largement diffusées.
- L'Afuzi note que le covoiturage se développe progressivement.
- Une réflexion est engagée sur la création de quartiers à faible possession automobile, inspirée d'expérimentations menées à Nantes. L'autopartage constitue également une réponse intéressante au besoin de rationaliser le foncier et maîtriser l'automobile. L'accompagnement institutionnel consiste en une mise à disposition d'espaces de stationnement sur la voirie.

Tarification et gouvernance

- Il est rappelé qu'encourager le report modal sur les TC gagnerait en performance en contraignant un peu plus la voiture
- Il est rappelé que le territoire souffre de recettes mobilité faibles, avec un VM/habitant en-deça des agglomérations de taille similaire. En parallèle, les tarifs du réseau Mistral sont très faibles. Des marges de manœuvre existent en termes de hausse du plafond du VM et de contribution voyageurs. Une hausse tarifaire ne pourrait se faire qu'en parallèle d'un choc d'offre et après étude (pour mesurer le risque de perte associé à une désaffection des usagers).
- Un soutien est exprimé en faveur d'une tarification basée sur la consommation réelle, selon le principe « je paie ce que je consomme », avec la question de recourir au post-paiement. La volonté de favoriser les comportements écoresponsables est partagée par les participants. Une tarification dégressive selon l'usage pourrait être envisagée.
- En cas de transformation du réseau bus vers un modèle de rabattement, une pédagogie renforcée auprès des usagers sera indispensable.
- Des réserves sont exprimées par RD TPM concernant les livrées spécifiques, en raison du risque de confusion pour les usagers et de contrainte d'exploitation. En revanche, une identification des LHNS par numéro de ligne est plébiscitée.
- TPM se montre favorable à un traitement spécifique des arrêts, inspiré de celui mis en place sur la ligne U (avec ajout d'une identification spécifique de type totem mais sans modifier le mobilier urbain).

- Il est nécessaire d'améliorer l'information voyageurs, notamment par l'affichage en temps réel. Les usagers doivent être orientés depuis les gares et les débarcadères.
- Les nouvelles technologies seront à exploiter pour orienter l'usager jusqu'aux arrêts selon ses capacités physiques (PMR notamment). L'appui sur le MaaS, en cours de développement via l'application Mistral, est privilégié.
- RD TPM ne dispose pas actuellement des équipements nécessaires pour recevoir des informations visuelles en temps réel (caméras aux arrêts), qui pourraient faciliter l'exploitation.

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- **Renforcer le niveau de service des LHNS**
 - Etoffer l'offre sur les 4 principales lignes du réseau, avec une cadence inférieure à 10 minutes.
 - Etendre l'amplitude pour les lignes LHNS.

- **Doper la performance des LHNS**
 - Réaliser des études de performances des lignes concernées.
 - Créer des voies bus au niveau des points durs.
 - Accompagner les communes pour supprimer du stationnement selon les besoins de voies bus, par la réalisation d'études de stationnement.
 - Déployer un système de priorité bus en cohérence avec le projet BHNS.
 - Définir une stratégie de régulation routière avec de la priorité bus intégrant la notion d'avance / retard des bus.

- **Améliorer la desserte des polarités économiques et accompagner les entreprises**
 - Desserte TC de la Pauline à mettre en place pour irriguer les zones d'activités environnantes.
 - Réaliser des enquêtes sur la mobilité professionnelle et diffuser les résultats aux entreprises.
 - Continuer de développer les Plan de mobilité Employeur, notamment par le biais du Club Mobilité Employeurs.
 - Favoriser la mise en commun de moyens des entreprises.
 - Organiser des fresques de la mobilité dans les entreprises.

- **Optimiser l'offre**
 - Renforcer la fréquence sur les lignes de proximité, sur la base d'un travail de concertation.
 - Développer le TAD en remplacement des lignes sous un seuil de cadencement (à définir).
 - Développer le TAD de soirée sur certaines lignes essentielles ou de proximité.

- **Organiser le rabattement sur les PEM**
 - Compléter le rabattement sur les gares avec une étude de la synchronisation des horaires sur l'O/D la plus attractive.
 - Développer les aménagements cyclables en rabattement sur les PEM structurants et le stationnement cyclable sécurisé.
 - Améliorer la prise en charge des usagers entrant sur le territoire (gare, aéroport, débarcadères).
 - Hiérarchiser les points d'arrêts et identifier les PEM sur les plans de réseaux.

- **Développer les P+R**
 - Etablir un schéma des P+R.
 - Créer de nouveaux P+R.
 - Hiérarchiser les P+R et les valoriser en fonction de leur rôle.
 - Etudier des potentiels de mutualisation de parkings existants pour la création de P+R.

- **Faciliter l'itinéraire voyageur**
 - Généraliser les BIV dans les différents arrêts de bus.
 - Labelliser les lignes LHNS par une appellation spécifique et identifier les arrêts.
 - Prévoir des caméras au niveau des principaux arrêts pour faciliter l'exploitation.
 - S'appuyer sur le MAAS pour définir des itinéraires voyageurs sur mesure (prise en compte des PMR notamment).

- **Envisager de nouvelles sources de financement**
 - Optimiser les dépenses de fonctionnement du réseau Mistral.
 - Etudier la pertinence d'une hausse tarifaire couplée à une tarification sur mesure (tarification solidaire, tarification dégressive à l'usage, post paiement) simplifiant le choix des titres et optimisant la dépense de l'usager.
 - Expérimenter le titre unique.

- Identifier d'autres sources de financement pour les collectivités (taxes de séjour).

- **Continuer la transition énergétique des véhicules**
 - Continuer à renouveler le parc de bus et de bateaux-bus.

- **Mettre en œuvre de l'autopartage**
 - Accompagner les initiatives privées d'autopartage.
 - Mettre à disposition des acteurs de l'autopartage du foncier sous forme d'espaces de stationnement.

D3 31 58/78 JD

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier TC Interurbains

09/09/25

Nom	Entité
LEVY Geneviève	TPM / VP Mobilités
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
LE BERRE HERVE	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
FARRUGIA FABIEN	TPM / Mobilités
KIEFFER Lionel	TPM / Mobilités
PRAT JEAN-PHILIPPE	TPM / Mobilités
DROZ VINCENT Emmanuel	TPM / Environnement
LO DESTRO Melvin	audat
d'ALMEIDA Sophie	Transitec
GUEHENNEC Malo	Transitec
MOUREN Vincent	Région / DTRI
KNOERY Paul	Région / DIGE
VUKIC Frédéric	Région / DIGE
LARTIGAUD William	DREAL PACA/STIM/UAPTD
BRIQUET-CAMPIN Léa	TPM / Urbanisme
Cédric BAZET-SIMONI	SM SCoT Provence Méditerranée

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur la thématique des transports collectifs interurbains.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'audat (M. Lo Destro), 6 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Renforcer l'offre de service ferroviaire
- Se baser sur la ligne Cuers-Toulon pour développer des lignes de covoiturage
- Structurer le réseau routier ZOU autour de lignes fortes
- Organiser le rabattement sur les PEM
- Développer les P+R
- Faciliter l'itinéraire voyageur

Déroulé des échanges

1. Offre ferroviaire

- **Renfort récent** sur la ligne Marseille – Nice via appel d'offres remporté par Transdev.
- **Lot 3** en cours (Marseille – Les Arcs, incluant Toulon) : choix de l'exploitant prévu fin 2025, début d'exploitation en 2030 pour une période de 10 ans.
- Plusieurs **scénarios d'offre** envisagés (avec un doublement de l'offre kilométrique entre les 2 scénarios les plus / moins ambitieux) :
 - **Scénario 1** : offre équivalente à l'actuel → 20 rames neuves.
 - **Scénario 2030 de base** : navette toulonnaise (phase 1 LNPCA).
 - **Scénario SERM** : navette toulonnaise + renforcement des débuts et fins de service + cadencement homogène sur la journée (30 min sur les branches, 15 min sur le tronc commun St-Cyr – Carnoules) → 25 rames neuves (15 M€/rame).
- Discussions en cours avec **SNCF Réseau** pour suppression du créneau de maintenance (actuellement 2h30 localement en fin de journée), qui n'est pas encore acquise mais pourrait a minima permettre d'envisager une réduction. Le projet de nouvelle signalisation (ERTMS) pourrait lever cette contrainte à l'horizon 2030.
- **Capacité des rames** :
 - Actuellement : rames à double étages de 400 places.
 - Possibilité d'aller jusqu'à une capacité de 1 000 places (comme sur l'axe Cannes – Nice - Monaco).
 - Sur TPM, pas de saturation constatée sauf en cas d'exploitation par des rames simples.

2. Infrastructures et haltes

- **Halte Escaillon** : études de préfaisabilité réalisées, contraintes similaires à Ste-Musse.
- **Halte Ste-Musse** : pas de demande forte pour l'ouverture de la gare vers l'Ouest, dont la faisabilité technique est simple (porte à ouvrir).
- **Gare de La Farlède** : demande locale de réouverture par la Ville, hors périmètre PDM.
- **Passerelle nord-sud au niveau du Zénith de Toulon** : projet de Pont des Arts évoqué (projet abandonné).
- **Atlas gare-par-gare** demandé par la Région à SNCF Gares & Connexions pour suivre l'évolution des parkings. TPM : la question se pose de devoir élever des parkings en silo au niveau des gares pour répondre à la demande de rabattement.

3. Offre routière ZOU

- **Constat** : baisse de l'offre ces dernières années, en contradiction avec les ambitions du PDU 2015-2025.
- **Projet de CHNS** dans le cadre du SERM avec un cadencement à 20 min en heures de pointe et a minima 1h00 en heures creuses.
- Proposition de **rationalisation** avec rabattement sur le réseau urbain pour redéployer l'offre interurbaine. Enjeu fort sur l'**Est de la métropole** (flux vers le Campus) → objectif d'une fréquence à 20 min à l'horizon 2035.
- VRTC sur A57 sur l'Ouest de la métropole à étudier.
- **Interconnexion avec CASSB** à envisager.
- **Correspondances** entre les lignes de car et la gare de Hyères à améliorer.
- **Tarification** : de nombreuses offres existent, les rendant toutefois peu lisibles ; tarif élevé pour les trajets occasionnels.

4. Covoiturage

- **Inscription du bilan** de la ligne de covoiturage dans le PDM.
- **Prolongement** de la ligne de covoiturage actuelle à intégrer.

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- **Renforcer l'offre de service ferroviaire**
 - Tendre vers une suppression de la fenêtre de maintenance des infrastructures en journée, notamment en favorisant la mise en œuvre de l'ERTMS.
 - Tendre vers un cadencement à la 1/2h sur les branches Saint-Cyr - Carnoules et Saint-Cyr - Hyères, soit une fréquence au 1/4h sur le tronc commun Saint-Cyr – La Pauline.
 - Etudier l'opportunité d'une halte à l'Escaillon.

- **Se baser sur la ligne Cuers-Toulon pour développer des lignes de covoiturage**
 - Réaliser un bilan de l'expérimentation de la ligne Cuers-Toulon.
 - Etudier de nouvelles lignes de covoiturage et le prolongement de la ligne Cuers-Toulon.
 - Anticiper et étudier la mise en œuvre de VR2+ sur autoroutes.

- **Structurer le réseau routier ZOU autour de lignes fortes**

- Mettre en œuvre des lignes de car express avec un cadencement minimal d'1h00 en HP et 30' en HC.
- Réaliser des aménagements au niveau des points durs de circulation afin de garantir leur performance.
- Définir une hiérarchisation lisible des lignes
- Etudier une restructuration axée sur un rabattement de certaines lignes sur le réseau ferroviaire et/ou urbain et sur un redéploiement de l'offre économisée (notamment sur l'Est métropolitaine : rabattement sur la gare de la Pauline et la zone commerciale de la Valette).
- Etudier la possibilité d'étendre la VRTC sur autoroute sur la partie Ouest de Toulon.

- **Organiser le rabattement sur les PEM**
 - Relancer l'étude d'une passerelle Nord/sud au niveau de la gare de Toulon pour doper le PEM de Toulon et faciliter l'accès au quai.
 - Ouvrir la gare de Toulon Sainte-Musse vers l'Ouest pour améliorer l'intermodalité.
 - Déployer des aménagements cyclables autour des gares et développer le stationnement cycles en gares.

- **Développer les P+R**
 - Développer les parkings-relais de gare (si besoin en élévation) sur la base du diagnostic effectué dans le cadre de la démarche SERM.

- **Faciliter l'itinéraire voyageur**
 - Continuer à développer un système d'information.
 - Définir et mettre en œuvre un système billettique interopérable.
 - Améliorer la lisibilité des offres tarifaires et continuer à développer les offres intermodales.

Plan de Mobilité Toulon Provence Méditerranée

Atelier Espaces publics et Mobilités actives

12/09/25

Nom	Entité
VILLEMIN ALEXIS	TPM / Mobilités
MARECHAL SEBASTIEN	TPM / Mobilités
PERRET SEBASTIEN	TPM / Mobilités
KIEFFER Lionel	TPM / Mobilités
D'ALMEIDA Sophie	Transitec
Melvin LO DESTRO	audat
Sebastien GRANDJEAN	audat
HAURE PLACE VERONIQUE	TPM / Maison de la Mobilité
BOUTIN Mike	TPM / Maison de la Mobilité
PRAT JEAN-PHILIPPE	TPM / Mobilités
VEILLANT CECILE	DGST
VENTURINI CAROLINE	Antenne Toulon
SILVESTRI Guillaume	Antenne Carqueiranne
BELLON Damien	Antenne Hyères
BRUNERIE Gaelle -	DDTM 83/SPP/PSIGALE
SERVEAU Yann	DREAL PACA
LE GRAND Thierry	Préfecture / Sécurité routière
PARA Sébastien	DIPN83
REVEST Sylvie	Base Navale
CAPEL Floriane	PM Hyères
BLONDEAU Olivier	AFUZI
MAURY Bernard	CoDev
CHESNEAU Philippe	CoDev
LEFEBVRE Régis	CoDev
DEMEULEMEESTER Aurélie	CoDev

Objectifs de l'atelier

L'atelier vise à co-construire les mesures à intégrer au Plan d'actions du PDM sur la thématique des espaces publics et des mobilités actives.

Après un rappel des enjeux et des objectifs du PDM par l'audat (M. Lo Destro), 6 actions sont proposées au groupe de travail sur la thématique concernée :

- Définir un cadre métropolitain d'aménagement
- Aménager les axes et carrefours structurants
- Développer et hiérarchiser le réseau cyclable
- Organiser le rabattement sur les PEM
- Accompagner l'essor du vélo
- Développer la mobilité partagée

Déroulé des échanges

Aménagements cyclables

La DGST rappelle que les aménagements cyclables les plus simples ont déjà été réalisés. Les prochaines opérations seront plus complexes, ce qui rend l'objectif de doubler la part modale du vélo particulièrement ambitieux. À titre d'exemple, la liaison entre Ollioules et La Seyne est identifiée comme stratégique, mais elle est rendue difficile par le franchissement de l'autoroute.

Le CoDev souligne que, malgré les progrès réalisés au cours des cinquante dernières années, les résultats restent insuffisants. Il est admis que le linéaire cyclable ne constitue pas le principal indicateur de performance ; le traitement des carrefours est jugé prioritaire. Le carrefour du Champ de Mars est notamment cité comme extrêmement dangereux.

Les pistes bidirectionnelles sont jugées confortables, à condition qu'elles restent toujours du même côté de la chaussée sans traversées des voies VP. Il est également rappelé que tout arrêt constitue un obstacle pour le cycliste, et qu'il est essentiel de concevoir les aménagements en prêtant une grande attention au confort des cyclistes et à la « qualité / agréabilité » de leurs trajets.

Sur le territoire de Toulon, les infrastructures cyclables sont principalement orientées selon un axe Ouest-Est, ce qui limite leur accessibilité. Les usagers évitent certains aménagements, comme la piste sur le boulevard du Commandant Nicolas, en raison de carrefours complexes et d'un accès peu intuitif. Ils privilégient alors des itinéraires plus directs, comme le boulevard de Strasbourg. Ce dernier est cité comme un axe structurant, notamment en raison de la présence de nombreux établissements scolaires. Permettre aux élèves de s'y déplacer à pied ou à vélo contribue à l'acquisition de réflexes de mobilité durable.

Enfin, plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'identifier les discontinuités cyclables et les carrefours structurants, afin de les traiter en priorité. Il est également proposé de définir un schéma directeur des axes à aménager, permettant une intervention cohérente et progressive.

Services associés

La DDTM rappelle que les deux principaux freins à la pratique du vélo sont l'insécurité et le vol. Le développement de stationnements sécurisés est donc une priorité. La Base Navale propose de fixer des objectifs en nombre de points noirs à traiter et en nombre de places sécurisées, plutôt qu'en linéaire cyclable.

Le développement du vélo en libre-service (VLS) est évoqué comme une solution pertinente, notamment dans les zones touristiques. A. Villemin indique que le dispositif fonctionne très

bien à Porquerolles, parfois même trop bien. Hyères exprime une attente forte concernant le VLS, notamment pour les liaisons entre la presqu'île de Giens d'une part et la ville et les P+R d'autre part.

M. Boutin partage une donnée intéressante : un locataire de vélo à assistance électrique (VAE) longue durée sur six se sépare de sa voiture. Ce chiffre témoigne du potentiel de report modal vers les modes actifs, à condition d'accompagner les usagers avec des services adaptés.

Le manque de jalonnement est également souligné, en particulier pour les cyclotouristes.

Le CoDev insiste sur l'importance de la communication et de la promotion des modes actifs, en s'appuyant sur les outils existants tels que le baromètre FUB. Il est également proposé d'organiser des expérimentations, comme des "dimanches à vélo", afin de tester de nouveaux usages et de favoriser l'appropriation de l'espace public.

Intégration des autres modes

Concernant les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), la DIPN signale une forte croissance de leur usage, avec des problèmes de vitesse et de sécurité. La DREAL indique que des ateliers de sensibilisation ont été mis en œuvre dans les collèges pour apprendre à rouler en trottinette.

L'intégration des autres modes de déplacement est considérée comme essentielle pour favoriser une mobilité multimodale cohérente. L'accessibilité aux gares est identifiée comme un enjeu fort, notamment pour faciliter les trajets combinant vélo et transports collectifs.

L'Afuzi signale que certains axes de la zone industrielle Est cumulent les inconvénients : absence de trottoirs, absence d'aménagements cyclables, alors même qu'il reste de la place pour intervenir. Le CoDev insiste sur la nécessité de traiter ces situations pour améliorer l'accessibilité piétonne.

Proposition de mesures – en bleu celles issues spécifiquement des échanges de l'atelier (pour avis de la part du groupe de travail avant organisation et intégration dans les fiches actions)

- **Définir un cadre métropolitain d'aménagement**
 - Définir un guide des bonnes pratiques à destination des antennes dans le but d'harmoniser les aménagements.
 - Prioriser les axes à réaménager en cohérence avec la stratégie de mobilité.
 - Réaliser des études visant à améliorer la « qualité / agréabilité » des itinéraires cyclables (végétalisation).
- **Aménager les axes et carrefours structurants**
 - Identifier les carrefours à enjeu d'aménagement.
 - Réaménager les carrefours selon une priorisation à préciser.
 - Prendre en compte l'enjeu vélos dans la programmation de la réfection de la voirie.
 - Etudier l'opportunité d'un traitement dynamique de certains axes selon les périodes.
 - Reconsidérer la régulation des carrefours au profit des modes actifs.
- **Développer et hiérarchiser le réseau cyclable**
 - Etablir un schéma cyclable axé sur les besoins.
 - Identifier les points durs des continuités cyclables.
 - Dégager un budget foncier au profit des aménagements cyclables et inscrire des emplacements réservés dans les documents de planification.
 - Etablir un plan de traitement du stationnement et des espaces publics dans les zones d'activités.
- **Organiser le rabattement sur les PEM**
 - Traiter les aménagements cyclables en lien avec les gares du territoire.
 - Développer le stationnement cyclable sécurisé dans les gares au gré des besoins.
- **Accompagner l'essor du vélo et des EDPM**
 - Développer le stationnement cycles sécurisés aux abords des principaux générateurs.
 - Etablir un plan de jalonnement cycles.
 - Continuer à organiser des programmes « rouler à vélo » et « rouler à trottinette », notamment à l'attention des scolaires.
 - Communiquer et promouvoir les modes actifs (mesures à préciser).
- **Développer la mobilité partagée**
 - Organiser le déploiement d'un système VLS dans les secteurs touristiques, notamment en lien avec les points d'intermodalité (gares, P+R).

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
www.metropoleTPM.fr

Comité Consultatif des Partenaires des mobilités

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025
11H00

COMPTE RENDU

MEMBRES PRESENTS	
NOMS	**FONCTIONS**
CRETIN Philippe	FNAUT
LEVY Geneviève	Vice-Président de TPM
MALATERRE Emmanuelle	CLCV
MAURY Bernard	Conseil Développement TPM
MITJAVILE Christophe	BCRM-CECMED
ROUX Francis	Vice-Président de TPM
TONELLI Joël	Conseiller Métropolitain

MEMBRE ABSENT -EXCUSE	
NOMS	**ORGANISMES**
CRESP Michel	ADETO
DE SAINT SERNIN Luc	Conseiller Métropolitain
GERTIS Basil	CCIV VAR
HENRY Michèle	ANATEEP VAR
KHOUBERMAN Olivier	APF
PAPON Cyrille	TOULON A VELO

PARTICIPANTS	
NOMS	**ADMINISTRATION**
KIEFFER Lionel	Métropole TPM
LE BERRE Hervé	Métropole TPM
MARECHAL Sébastien	Métropole TPM
MARTINEZ Virginie	Métropole TPM
PERRET Sébastien	Métropole TPM
FAGES Fabienne	BCRM -CECMED

Madame LEVY ouvre la séance et accueille les membres du Comité Consultatif des Partenaires des Mobilités.

D3 31 67/78 JCD

1. BILAN DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025

Madame LEVY ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence. Elle souligne l'importance des enjeux de la mobilité pour les dix prochaines années et la volonté d'avoir une vision du territoire qui s'inscrive dans la continuité et l'innovation. Elle remercie les équipes de la mobilité pour la qualité du travail accompli.

Monsieur MARECHAL indique que la présentation comporte deux volets : le bilan du PDU actuel et la présentation du futur PDM.

Monsieur PERRET présente la méthode utilisée et la démarche globale.

Monsieur LE BERRE ajoute que le projet PDM complet remis à Madame LEVY présente les phases du diagnostic jusqu'à l'évaluation financière. Deux synthèses ont également été produites : une sur le PDU et une sur le PDM (12 et 16 pages), destinées aux membres du Conseil Métropolitain.

Madame LEVY reconnait le caractère volumineux du document mais salue la volonté d'exhaustivité de l'équipe, estimant que rien n'avait été laissé de côté pour que ce projet sur 10 ans soit complet.

Monsieur MARECHAL introduit le bilan des dix dernières années en soulignant les nombreuses actions menées. Il mentionne l'enquête mobilité certifiée CEREMA réalisée en 2022 qui démontre que les actions menées par la Métropole et l'ensemble des acteurs ont porté leurs fruits. Il précise enfin que ce projet a été construit avec l'ensemble des acteurs, environ 150 personnes venues participer aux différents ateliers organisés, issues de structures publiques et privées.

Monsieur KIEFFER présente l'évaluation finale du PDU 2015-2025, document nécessaire pour l'élaboration du plan de mobilité 2025-2035. Il rappelle les cinq grandes orientations qui avaient guidé le PDU.

L'orientation n°1 concerne l'offre de transport collectif : L'objectif était de développer une offre de transport alternative à la voiture (bus, bateau-bus) et de proposer aux résidents une offre plus fournie, dense et optimisée. Les résultats montrent plus de 29 millions de voyages en bus et plus de 3 millions de voyages sur la ligne maritime en 2024. Les grands projets structurants incluent l'élargissement de l'autoroute, l'ouverture de la halte ferroviaire Sainte-Musse en décembre 2022, les déclarations d'utilité publique pour LNPCA obtenue en 2022, la labellisation SERM (Service Express Régional Métropolitain) en 2024, et l'obtention de la DUP pour le transport en commun en site propre en 2025. Le réseau Mistral s'est largement étoffé sur ces dix dernières années.

L'orientation n°2 se portait sur les aménagements multimodaux. L'élargissement à deux fois trois voies intégrait ces aménagements, notamment le point d'arrêt sur autoroute et la VRTC (voie réservée aux transports en commun) sur autoroute et visait à améliorer la circulation des bus. Le réaménagement de grands axes a été réalisé avec une thématique couvrant les requalifications de voiries, les travaux sur voirie, et l'amélioration des conditions de mobilité pour les véhicules, les usagers du vélo et les piétons.

L'orientation n°3, modes actifs et accessibilité PMR, visait à favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite. Le réseau cyclable atteint aujourd'hui 330 km sur la métropole. Une grande progression a été réalisée sur la gestion de l'espace public pour permettre la cohabitation des différents modes (piétons, vélos, véhicules personnels). Les centres-villes se sont apaisés avec le déploiement de zones 30 et de zones piétonnes sur l'ensemble des communes de la métropole, privilégiant les modes actifs pour les déplacements de courte portée. L'ensemble des véhicules du réseau Mistral est accessible aux PMR et la mise en

D3 31 68/78 JD

conformité des arrêts bus se poursuit selon un calendrier défini, avec quasiment la moitié des arrêts du réseau aujourd'hui conformes.

Concernant la 4ème orientation, culture d'une mobilité durable, Monsieur KIEFFER rappelle que l'approche adoptée n'était pas celle de rejeter la voiture mais de promouvoir la cohabitation, l'apaisement, afin de développer des pratiques alternatives à l'autosolisme. Plusieurs projets concrets sont mentionnés :

- Lancement d'une ligne de covoiturage de Cuers / Toulon au début de l'été, portée par la Région en collaboration avec la Métropole, pour une durée expérimentale de 3 ans, avec des arrêts sur plusieurs communes dont la gare de Toulon ;
- Création de la Maison de la Mobilité à Toulon en 2019, qui accompagne les entreprises dans leurs démarches PDME (Plan de Mobilité Entreprise) et PDIE ;
- Création récente du Club Mobilité Employeur.

Ces initiatives visent à améliorer la mobilité quotidienne, notamment sur les trajets domicile-travail.

Enfin, Monsieur KIEFFER évoque la 5ème orientation intitulée « mobilité en période estivale » et rappelle que la Métropole a mis l'accent sur l'accessibilité et l'optimisation de la desserte des lieux touristiques pendant la période estivale, tant pour les touristes que pour les résidents. Projets notables :

- Mise en place de la charte des bateliers en 2021 pour réguler la fréquentation de Porquerolles en période estivale ;
- Amélioration de la desserte de la Tour Fondue ;
- Triplement de la fréquence de la ligne de bus 67 pour favoriser une alternative à la voiture sur la presqu'île de Giens, secteur très attractif touristiquement.

Pour résumer, Monsieur KIEFFER rappelle que sur les 268 mesures inscrites au plan d'action du PDU, 76% ont été finalisées ou sont partiellement réalisées. Les mesures non réalisées ont été soit reportées, reprogrammées, substituées par d'autres projets similaires, ou sont devenues non pertinentes suite aux évolutions de l'offre de transport sur la Métropole.

Enfin, Monsieur KIEFFER rappelle les principaux constats extraits de l'enquête menée par le CEREMA en 2022 pour mesurer l'évolution des parts modales et l'impact des politiques de transport :

- La marche à pied représente plus d'un tiers des déplacements quotidiens, faisant de la Métropole l'une des plus piétonnes de France ;
- Évolution significative de la part modale vélo, à consolider dans les années à venir ;
- Évolution également de l'usage des transports en commun, avec des perspectives d'augmentation grâce aux projets TCSP et SERM mentionnés dans la première orientation.

A L'Amiral MITJAVILE qui souhaite connaitre le niveau de fréquentation des parkings relais, Monsieur MARECHAL précise que seuls certains parkings sont équipés de systèmes de comptage. Il indique qu'en fonction des sites l'utilisation est modérée, hors période estivale, mais très importante avec l'afflux des touristes. Par exemple, pour la commune d'Hyères, en été, avec les mesures de l'axe 5 (orientation tourisme), un report modal a été créé en amont de la presqu'île de Giens, notamment aux parkings Espace 3000 et Arromanches, avec une ligne

D3 31 69/78

de bus cadencée en fonction des horaires des bateaux. Depuis, une nette amélioration de la fréquentation a été observée.

Pour les parkings relais du quotidien (Portes d'Ollioules et de Toulon et Tamaris), l'usage est plus modéré, ce qui est normal compte tenu du contexte local.
Monsieur MARECHAL ajoute que certains parkings de supermarchés commencent à être utilisés comme parking relais, phénomène également observé partout en France.

L'Amiral MITJAVILE indique rechercher des solutions pour réduire le nombre de véhicules entrant dans la Base Navale, notamment ceux liés aux trajets domicile-travail des marins et personnels civils. Il s'interroge sur la possibilité d'inciter le personnel venant de loin à se garer dans ces parkings relais, puis à utiliser les transports en commun pour entrer dans la Base Navale.

Monsieur MARECHAL rappelle qu'une expérimentation avait été menée en ce sens mais n'avait pas démontré de résultat concluant.

Madame LEVY précise que l'expérimentation peut mesurer l'impact de telle initiative, elle reconnait qu'il conviendrait de la renouveler car les comportements évoluent.

L'Amiral MITJAVILE aborde la question des voies cyclables. Il indique qu'une part importante de marins effectuent ses trajets en vélo, ce qui est positif. Il souhaite encourager ce mode de déplacement. Cependant, parmi les effectifs résidants à l'est de Toulon, certains signalent qu'il existe des voies cyclables dont la continuité est insuffisante pour s'engager pleinement dans ce mode de déplacement.

Madame LEVY convient qu'il existe une marge d'amélioration importante sur ce sujet, qui fait d'ailleurs l'objet des projets à venir.

Madame LEVY demande si d'autres membres souhaitent s'exprimer ou poser une question et propose de passer au point suivant.

2. ARRETE DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE 2025-2035

Monsieur PERRET présente les ambitions du PDM 2025-2035 qui vise à atteindre 12% de part modale pour les transports en commun, un niveau qui est comparable aux moyennes des Métropoles Françaises disposant d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Il rappelle les 5 objectifs du PDM :

- Renforcer la cohésion sociale en permettant à chacun de se déplacer en sécurité sur tout le territoire,
- Réduire l'empreinte environnementale et l'impact sur la santé de la mobilité,
- Evoluer vers une ville du 1/4h, avec un rééquilibrage de l'espace public résilient,
- Favoriser la cohabitation/coexistence des mobilités touristiques et du quotidien,
- Garantir la recevabilité juridique et la faisabilité/pérennité du PDM.

Monsieur LE BERRE indique que le PDM se distingue du PDU par une approche plus pragmatique : il comporte 100 mesures contre 260 dans le PDU précédent. L'objectif affiché est d'allier ambition et audace, tout en restant réaliste. Cette orientation a été actée en juillet dernier en COPIL.

Monsieur LE BERRE souligne que ce plan d'action résulte d'un travail collectif, et non simplement d'une équipe projet ou d'un bureau d'études. Des ateliers participatifs ont été organisés, permettant d'aboutir à un plan d'actions ciblé et opérationnel. Ce plan est constitué de 4 Axes et 13 Orientations.

D3 31 70/78 KD

Monsieur LE BERRE présente l'axe A : donner au transport collectif le pouvoir de concurrencer l'autosolisme, (personnes seules au volant). Il cite les mesures :

- Le RER Toulonnais (SERM) comme épine dorsale du réseau,
- Le renforcement de l'offre ferroviaire avec une fréquence de 15 minutes entre Saint-Cyr et la Pauline,
- La création de lignes de car express pour assurer la liaison entre transport urbain et extra-urbain,
- Des Lignes à Haut Niveau de Service (LHNS) avec une fréquence inférieure à 10 minutes,
- L'optimisation des lignes essentielles avec une fréquence inférieure à 20 minutes,
- Le développement du Transport à la Demande (TAD) et des dessertes fines dans les zones d'activité,
- Une ligne de covoiturage expérimentale lancée en juin 2025 qui compte déjà plus de 3 000 abonnés.

Monsieur LE BERRE poursuit avec l'axe B : faire évoluer le partage de l'espace public en mettant les mobilités actives au cœur des aménagements (concerne principalement le développement du réseau cyclable). Il cite les mesures :

- Passage de 330 km actuels à 600 km de pistes et bandes cyclables d'ici 2035,
- Extension au-delà de la métropole, sur le bassin de mobilité identifié par l'enquête mobilité certifiée CEREMA (44 communes),
- Définition d'un guide référentiel d'aménagement,
- Développement du stationnement vélo sécurisé,
- Hiérarchisation et développement des parkings relais,
- Facilitation de l'itinéraire voyageur avec des titres combinés, de l'information et une tarification intégrée,
- Valorisation des parkings en ouvrage et des parkings-relais,
- Réaffectation progressive de l'offre des stationnements sur voirie à d'autres usages,
- Maîtrise de l'offre de stationnement privé selon un dimensionnement en adéquation avec le niveau d'offre des transports collectifs situés à proximité,
- Valorisation, fluidification et sécurisation du réseau routier,
- Hiérarchisation des secteurs avec un meilleur maillage pour tous les modes,
- Réorganisation de la circulation et réduction des flux au cœur de ville.

Après avoir souligné l'importance de ce volet Monsieur LE BERRE présente l'axe C : organiser les mobilités touristiques et événementielles, la période touristique s'étendant désormais de Pâques à la Toussaint, et non plus seulement l'été.

Pour l'accès aux sites touristiques :

- Régulation par une organisation raisonnée de l'offre en stationnement,
- Développement de l'offre cyclable en lien avec les sites touristiques,
- Adaptation des dessertes bus,
- Accompagnement des touristes dans leur changement de pratique (réduire l'usage de la voiture personnelle),

Pour la gestion des événements :

- Anticipation des pics de demande par de la planification et des plans événementiels,
- Offre spécifique avec des packs tarifaires,

83 31 71/78

- Communication renforcée,

Enfin Monsieur LE BERRE présente l'Axe D : accompagner les mutations par un écosystème des mobilités. Il cite les mesures suivantes :

- Favoriser l'émergence des mobilités partagées et décarbonées en accompagnant les initiatives privées,
- Développer un système de location de vélos,
- Poursuivre la transition énergétique des véhicules dans les collectivités et les entreprises,
- À l'échelle métropolitaine : élaboration d'un schéma de la logistique urbaine,
- À l'échelle des centres-villes : organisation plus solidaire des livraisons (temps, espace, coordination entre communes),
- Actions ciblées vers différentes catégories : familles, jeunes, personnes en recherche d'emploi, seniors, employeurs,
- Développement d'un compagnon numérique de mobilité,
- Mobilité solidaire,
- Accompagnement de l'essor du vélo (stationnement sécurisé, formations, communication).

Monsieur LE BERRE mentionne la Maison de la Mobilité à Toulon, ouverte depuis 2019, dont le rôle est d'accompagner les usagers dans ces changements. Madame LEVY confirme une fréquentation en hausse constante, signe d'une sensibilisation croissante des habitants.

Monsieur LE BERRE rappelle le cadre de gouvernance du PDM :

- Élargissement du champ des participants pour une meilleure collaboration à l'échelle des services de TPM et du grand territoire,
- Collaboration avec les EPCI voisins,
- Recherche de nouvelles ressources financières,
- Optimisation des dépenses,
- Mise en place d'outils de suivi garantissant le suivi du PDM sur 10 ans.

Monsieur PERRET présente les effets attendus de ce nouveau PDM. Il souligne l'impact des mesures sur la desserte des quartiers prioritaires pour lesquels le nombre de bus sera multiplié par 4 ce qui entrainera une forte amélioration du service offert aux habitants de ces quartiers.

Plus globalement, il ajoute que l'offre de transport en commun sera augmentée de 25% dans les dix prochaines années.

En matière environnementale, ces actions auront pour effet l'amélioration la qualité de l'air grâce à la réductions significatives des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et de particules. Une forte réduction des nuisances sonores est également attendue, 18 000 habitants bénéficieront d'une amélioration au niveau des nuisances sonores contre 1 000 habitants qui seront légèrement perdants à cause des effets de report du trafic automobile.

Monsieur PERRET indique les effets attendus des LHNS : la population bénéficiant d'un haut niveau de service en transport en commun passera de 30% à 53%, augmentation des passages de 32% à 58% ainsi qu'une augmentation de 68% des liaisons en transports en commun entre la Métropole et les territoires environnants.

D3 31 72/78 JCL

Monsieur PERRET évoque les données financières du projet, dont le budget est estimé à 2,5 milliards d'euros sur les 10 années à venir. Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas du budget Métropolitain et que cette enveloppe prend en compte les investissements et les coûts d'exploitation de l'ensemble des acteurs du territoire (Etat, Région, Métropole...). Les dépenses de fonctionnement seront plus importantes que celles d'investissement

Monsieur CRETIN remercie la Métropole pour l'augmentation de la fréquence des réunions : passage d'une réunion par an il y a trois ans, à deux par an, puis maintenant trois réunions annuelles.

Madame LEVY confirme que les sujets et enjeux méritaient cette fréquence accrue, malgré la mobilisation supplémentaire des services que cela implique.

Monsieur MAURY salut la qualité du travail réalisé et des échanges menés lors des ateliers de co-construction. Il suggère une évaluation dynamique plutôt qu'en mi-parcours ou à 10 ans, et évoque l'importance d'anticiper l'impact des travaux du porte avion (PANG).

Monsieur MARECHAL confirme qu'une réunion était prévue dès l'après-midi même avec la Base Navale sur ce sujet. Plusieurs mesures du PDM traitent et intègrent indirectement ces travaux.

Madame LEVY remercie Monsieur MARECHAL pour cette présentation détaillée et demande aux membres s'ils souhaitent intervenir à ce sujet.

Madame LEVY remercie les membres pour la qualité des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Geneviève LEVY

DJ 31 73/78 JCD

Plan De Mobilité 2025>2035

4ème Comité de Pilotage – Evaluation finale du PDU 2015-2025 – Arrêté du PDM 2025-2035

COMPTE-RENDU

Métropole Toulon Provence Méditerranée

17 décembre 2025

D3 31 74/78 JD

REUNION du 17 jdécembre 2025

➔ **Ordre du jour**

- Présentation de l'évaluation finale du PDU 2015-2025
- Arrêté du PDM 2025-2035

➔ **Participants**

Nom	Organisme	Fonction	Coordonnées	Participation
Vincent GALLEGOS	Préfecture du Var	Chargé de mission		Présent
Mustapha MAKLOUFI	DREAL Paca	Chef d'unité		Présent
Arnaud TOSTIVINT	Département du Var	Chef de pôle Var		Présent
David HACHE	Département du Var	Chargé de mission plan Vélo DDTS		Présent
Johanin MAILHAN	CCIV	Chargé de missions	joanin.mailhan@var.ccl.fr	Présent
Maxime CUNIAL	CMA Var	Elu		Présent
Geneviève LEVY	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Vice-Présidente en charge des mobilités	glevy@metropoletpm.fr	Présente
Alexis VILLEMIN	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur Général Adjoint Aménagements, Ports, Mobilités et Energies	avillemin@metropoletpm.fr	Présent
Sébastien MARECHAL	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur des Transports et de la Mobilité	smarechal@metropoletpm.fr	Présent
Marie-Aline LOPASSO	Métropole Toulon Provence Méditerranée	DGA Relations humaines, vie culturelle		Présente
Cécile VEILLANT	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directrice de la Proximité - Direction Générale des Services Techniques	cveillant@metropoletpm.fr	Présente
Rachid MAZIANE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur habitat et solidarité		Présent
Patricia LOPEZ	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directrice Adjointe à la communication	plopez@metropoletpm.fr	Présente
Jean-Christophe COUVREUR	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Directeur Adjoint Proximité	jccouvreur@metropoletpm.fr	Présent
Thomas LAUGIER	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	Chargé de mission		Présent
Blandine MONIER	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	Première vice-présidente	blandine.monier@sudsaintebaume.fr	Présente
Isabelle PLAUT	Communauté de Communes Cœur du Var	Service mobilité	IPLAUT@coeurduvar.com	Présente
Valérie PRUNIAUX	Commune d'Evenos	DGS		Présente
Bernard MAURY	Conseil de développement	Directeur	bmaury@metropoletpm.fr	Présent
Valérie BATTESTI	Mairie d'Hyères	Adjointe à la mairie d'Hyères et conseillère Métropolitaine	vbattesti@mairie-hyeres.com	Présente
Bernard ROUX	Mairie de La Valette du Var	Adjoint au Maire	broux@metropoletpm.fr	Présent
Joël TONELLI	Ville de Six-Fours-les-Plages	Délégué Services à la population Conseiller Métropoltain		Présent
Erice MENEROUD	ESCOTA	Directeur développement et prospectives	eric.meneroud@vinci-autoroutes.com	Présent
David JUSTINIANY	INDIGO Park	Responsable de district	david.justiniany@group-indigo.com	Présent
Romain DE MONTBEL	RATP Dev	Directeur RATP DEV	Romain.demontbel@ratpdev.com	Présent
Sébastien BASSARD	RATP Dev	Directeur Marketing	sebastien.bassard@ratpdev.com	Présent
Sébastien PERRET	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Adjoint au Directeur des Transports et de la Mobilité	sperret@metropoletpm.fr	Présent
Hervé LE BERRE	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission PDM	hleberre@metropoletpm.fr	Présent

D3 31 75/78 JD

Lionel KIEFFER	Métropole Toulon Provence Méditerranée	Chargé de mission enquêtes mobilité	lionel.kieffer@metropoletpm.fr	Présent
Melvin LO DESTRO	Audat.Var	Chargé de mission mobilité	lodestro@audat.org	Présent
Sophie D'ALMEIDA	Transitec	Cheffe de projet	Sophie.dAlmeida@transitec.net	Présente
Philippe DI SCALA	STRATIS	Directeur pôle communication	philippediscala@stratis.fr	Présent
Lucien GIUDICELLI	Préfecture du Var	Secrétaire de la Préfecture du Var	pref.secretariat.sg@var.gouv.fr	Excusé
Jean-Paul JOSEPH	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume	Président		Excusé
Magali TURBATTE	Mairie de Toulon	Conseillère municipale	mturbatte@mairie-toulon.fr	Excusée
Laurent JEROME	Ville de Toulon	Adjoint au Maire		Excusé

32 personnes présentes

COMPTE-RENDU

La réunion a débuté à 10h15 par une introduction de Madame Geneviève Lévy, Vice-Présidente en charge de la mobilité afin de présenter les objectifs et l'ordre du jour de ce Comité de pilotage.

S. Maréchal (TPM) complète les propos de Mme Lévy en précisant qu'un support a été préparé par l'équipe projet pour ce Copil (présentation annexée au présent compte-rendu) afin de présenter le travail réalisé ces derniers mois en collaboration avec l'ensemble des acteurs. H. Le Berre (TPM) rappelle le calendrier et les différentes étapes d'élaboration du PDM 2025-2035.

1. Présentation de l'évaluation finale du PDU 2015-2025

L'évaluation finale du PDU 2015-2025 est présentée par L. Kieffer (TPM) :

- Orientation 1 : Une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile
- Orientation 2 : Repenser et apaiser la voirie par des aménagements multimodaux
- Orientation 3 : Un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements de personnes à mobilité réduite
- Orientation 4 : Une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture affirmé
- Orientation 5 : Une mobilité repensée en période estivale vers les grandes portes d'entrée

Elle a été conduite concomitamment à l'élaboration du plan d'actions du PDM 2025-2035 afin qu'elle puisse « nourrir » ce dernier.

D3 31 76/78 JCA

M. Makhloufi (DREAL PACA) demande des précisions concernant le poids des mesures comprises dans les différentes orientations du PDU (diapositive 9).

Suite à cette présentation, l'évaluation finale du PDU 2015-2025 ne faisant pas l'objet de rejet ou réserve, **elle est approuvée par le Comité de pilotage.**

2. Présentation du projet de PDM 2025-2035

La seconde partie de la présentation porte sur le projet de Plan de Mobilité 2025-2035 et les enjeux de mobilité sur le territoire pour les dix prochaines années.

H. Le Berre rappelle les 5 objectifs majeurs du PDM, et présente l'architecture du plan d'actions, organisée en 4 axes, 13 orientations, 39 actions et plus de 100 mesures.

S. Perret précise que l'ensemble des ambitions de parts modales 2035 ont été fiabilisées par une modélisation de trafic, et présente précisément le plan d'actions :

- Axe A : Donner au transport collectif le pouvoir de concurrence à l'autosolisme
 . A1 : Développer un réseau de transports collectifs attractif à l'échelle du bassin de vie
 . A2 : Renforcer le réseau de TC urbain à l'échelle métropolitaine
 . A3 : Organiser l'intermodalité

- Axe B : Faire évoluer le partage de l'espace public en mettant les mobilités actives au cœur des aménagement
 . B1 : Aménager l'espace public au profit des mobilités actives
 . B2 : Organiser le stationnement
 . B3 : Réguler la circulation routière

- Axe C : Organiser les mobilités touristiques et événementielles
 . C1 : Organiser l'accès aux sites touristiques
 . C2 : Organiser la mobilité touristique
 . C3 : Gérer les pics de mobilité liés aux événements

- Axe D : Accompagner les mutations par un écosystème des mobilités
 . D1 : Favoriser l'émergence des mobilités décarbonées et partagées
 . D2 : Construire un réseau de transport de marchandises plus efficace
 . D3 : Accompagner le changement de pratiques en matière de mobilité
 . D4 : Encadrer la mise en œuvre du PDM avec un dispositif renforcé de gouvernance de la mobilité

D3 31 77/78 JCB

M. Makhloufi demande si le budget prévisionnel du PDM 2025-2035 est bien en euros constants (inflation prise en compte). S. Maréchal confirme ce point.

V. Battesti (Hyères) demande si le projet de la navette gare-aéroport est toujours d'actualité. S. Maréchal indique que cette desserte est intégrée au projet de PDM.

G. Lévy indique que le document est actuellement complet mais dans le cadre des consultations à venir, il est susceptible d'évoluer.

A. Villemin (TPM), rappelle l'ensemble des consultations, discussions et échanges conduits dans le cadre de l'élaboration du PDM. Il indique que le projet de PDM sera soumis au Conseil Métropolitain du 18 décembre 2025.

Suite à cette présentation, le plan d'actions du projet de PDM 2025-2035 ne faisant pas l'objet de rejet ou réserve, **il est approuvé par le Comité de pilotage.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été conclue à 11h15

D3 31 78/78 JCD